

X

VINGTIÈME RÉUNION JOINTE
des membres
DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
et des membres
DU PARLEMENT EUROPÉEN
(STRASBOURG, LE 14 NOVEMBRE 1973)

CÔMPTÉ RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG



VINGTIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 14 NOVEMBRE 1973)



COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du mercredi 14 novembre 1973

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Perspectives de libéralisation des échanges dans le cadre des négociations du GATT</i>	10
<i>M. Dequae, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	10
<i>M. de la Malène, rapporteur de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen</i>	13
<i>M. Gundelach, membre de la Commission des Communautés européennes</i>	22
<i>Lord Walston, AC (Royaume-Uni — Lab.)</i>	28
<i>M. De Bruyne, AC (Belgique — Volksunie)</i>	31
<i>Lord Mansfield, au nom du groupe conservateur européen au Parlement européen</i>	35
<i>M. Jahn, PE (CD)</i>	38
<i>M. Bangemann, au nom du groupe des libéraux et apparentés du Parlement européen</i>	42
<i>M. Farr, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i>	47
<i>M. Holtz, AC (République fédérale d'Allemagne — SPD)</i>	50

<i>M. Dequae</i>	53
<i>M. de la Malène</i>	54
<i>M. Holtz, AC</i>	55
<i>M^{me} Aasen, AC</i> (Norvège — <i>Lab.</i>)	56
<i>M. Delforge, AC</i> (Belgique — <i>PLP</i>)	58
<i>M. Aano, AC</i> (Norvège — <i>Chr. pop.</i>)	60
<i>M. La Combe, AC</i> (France — <i>UDR</i>)	64
<i>M. Hofer, AC</i> (Suisse — <i>PAB</i>)	65
<i>Sir John Peel, AC</i> (Royaume-Uni — <i>Cons.</i>), <i>PE (C)</i> ..	69
<i>M. Blumenfeld, AC</i> (République fédérale d'Allemagne — <i>CDU/CSU</i>), <i>PE (CD)</i>	72
<i>M. Schulz, AC (CD)</i>	75
<i>M. de la Malène</i>	79
<i>M. Dequae</i>	83
3. <i>Clôture de la réunion jointe</i>	87

SÉANCE DU MERCREDI

14 NOVEMBRE 1973

PRÉSIDENTENCE DE M. VEDOVATO

Président de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe

(La séance est ouverte à 15 h 05)

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la vingtième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Mes chers collègues, à l'occasion de la vingtième réunion jointe, qui est la première depuis l'élargissement des Communautés, je tiens à souligner les responsabilités accrues qui nous incombent dans cette conjoncture nouvelle.

Les pays que nous représentons se font en commun une certaine idée de la société européenne, basée sur le principe des

droits de la démocratie parlementaire et le respect de la liberté individuelle.

Pour que cette société s'épanouisse et prospère, les membres de la Communauté élargie, y compris les parlementaires, doivent s'efforcer d'éviter tout danger de scission entre les démocraties parlementaires européennes et tout risque de creuser davantage le fossé entre les Neuf et les Huit.

Ces derniers jours, il est beaucoup question de solidarité européenne et l'opinion publique de nos pays, dans sa large majorité, incite les gouvernements à surmonter les égoïsmes nationaux, et à établir un front commun pour le meilleur et pour le pire.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Il faut cependant se rendre compte que si la crise du Moyen-Orient crée de graves problèmes aux pays de la Communauté, elle affecte de la même façon les autres États de l'Europe occidentale.

La solidarité européenne, d'une manière générale, comme dans les cas particuliers, doit jouer bien sûr entre les Neuf. Elle doit se manifester également entre les membres de la Communauté et ceux qui n'en font pas encore partie.

Ce principe fondamental pour la crédibilité et pour l'avenir de l'Europe doit être présent à l'esprit, surtout à la veille du sommet de Copenhague.

C'est le rôle de l'Assemblée du Conseil de l'Europe et, j'en suis persuadé, celui du Parlement européen, de le rappeler. A notre niveau parlementaire nous devons donner l'exemple, multiplier les contacts multilatéraux et faire en sorte que tout soit mis en œuvre pour qu'une collaboration féconde et suivie s'installe entre nos deux institutions.

C'est pourquoi j'attache une importance accrue aux réunions jointes et je souhaite qu'elles contribuent à la définition

d'une politique globale en Europe. Le communiqué commun qui sera publié pour la première fois à l'issue de nos délibérations servira ce dessein.

Je vous rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord par les bureaux des deux Assemblées.

A la suite de l'élargissement des Communautés européennes, le nombre total des représentants à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et au Parlement européen est supérieur aux 282 sièges dont nous disposons dans cette salle. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas attribuer un siège individuel à chacun des membres, comme cela se faisait précédemment, mais de diviser l'hémicycle en tranches alphabétiques à l'intérieur desquelles chacun d'entre vous est libre de prendre place où bon lui semble. En raison d'un certain nombre d'absences, nous pensons que cet arrangement permettra à tous les participants à la réunion jointe de siéger dans de bonnes conditions.

J'invite les membres des deux Assemblées qui désirent prendre la parole au cours de la présente réunion à bien vouloir s'inscrire sur la liste des orateurs dans la pièce A 93.

Il est d'usage, tant dans cette Assemblée consultative qu'au Parlement européen, de limiter les interventions des orateurs à dix minutes, sauf celles des rapporteurs et des porte-parole des groupes politiques. J'estime qu'il serait judicieux d'adopter cette procédure pour la réunion jointe aujourd'hui.

Il n'y a pas d'objection ?

Il en est ainsi décidé.

La réunion jointe a pour objet de permettre un échange de vues entre les membres des deux Assemblées, sans qu'il soit procédé à aucun vote. Cependant, les deux rapporteurs ont préparé un communiqué qu'ils comptent publier à l'issue de la discussion sous la responsabilité des présidents des deux Assemblées. Le projet de communiqué a déjà été distribué.

2. Perspectives de libéralisation des échanges dans le cadre des négociations du GATT

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur les perspectives de libéralisation des échanges dans le cadre des négociations du GATT.

La parole est à M. Dequae, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

M. Dequae, rapporteur. — Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce qui concerne les perspectives de libéralisation des échanges dans le cadre de négociations du GATT, il est certain que les circonstances et l'atmosphère, au moment où débudent ces négociations, sont loin d'être idéales. Chacun des grands pays ou des grands blocs aborde les problèmes avec circonspection. Le climat international est tendu et méfiant, surtout par suite de l'instabilité monétaire. L'Europe n'avance guère dans son intégration politique et monétaire, les États-Unis connaissent des tensions politiques peu favorables à des négociations commerciales. Les tensions politiques internationales sont loin d'être éteintes, elles ont amené l'embargo sur le pétrole qui a touché certaines régions et a augmenté les tendances à l'autarcie, ce qui est contraire à l'esprit du GATT. Les pays pauvres s'inquiètent et s'énervent. Les termes « réduction des tarifs » et « harmonisation » ne se recouvrent pas entièrement. Je trouve encourageant, Monsieur le Président, que la CEE ait déjà pu construire sa politique commerciale commune dans une mesure appréciable. En cette matière en tout cas, elle peut parler au nom de l'Europe des Neuf.

Les contacts avec les Huit s'établissent en cette matière et, en ce jour, le Conseil de l'Europe est heureux de pouvoir en débattre en commun et de constituer le pont entre les Neuf et les Huit.

Malgré tout, je ne suis pas totalement pessimiste et les

premières négociations à Tokyo ont été plutôt encourageantes. On a cherché en premier lieu, à englober dans les négociations le maximum de pays représentés et des gouvernements dûment habilités. C'est la base sur laquelle nous devons édifier.

Les buts sont clairement définis : expansion et libéralisation de plus en plus large du commerce international. Nous apprécions surtout que l'on envisage l'octroi d'avantages supplémentaires aux pays en voie de développement, afin de procurer à ceux-ci plus de devises par une diversification croissante de leur commerce, de nouvelles conditions d'accès et une plus grande stabilité des prix.

L'objet de la négociation se trouve précisé dans le rapport et repris dans le communiqué de Tokyo. Elle portera sur les droits de douane, à première vue le problème le plus simple, mais qui soulèvera certainement la question de la réduction linéaire, d'une part, et l'harmonisation, d'autre part, c'est-à-dire l'écrêtement des pointes.

Quant aux barrières non tarifaires, on a souligné la nécessité d'une discipline internationale efficace. L'Europe cependant par la voix des Neuf, voudrait, et je crois avec raison, limiter la discussion des barrières non tarifaires les plus importantes. On sait que le GATT a découvert 800 barrières non tarifaires et, dès lors, il serait illusoire, dans une négociation internationale de ce genre, de vouloir s'attaquer à tous les problèmes.

Il faut examiner, d'autre part, le système multilatéral de sauvegarde et, en cette matière, dès le début, apparaît une différence de position entre les États-Unis et l'Europe.

L'Europe, en effet, du moins cela a-t-il été exprimé par les Neuf, estime que l'article 19 du GATT est suffisant en la matière.

La négociation portera également sur les produits agricoles. On admet d'ailleurs dans le communiqué de Tokyo, au

départ, qu'en agriculture, il faut tenir compte des caractéristiques spéciales des problèmes du secteur. J'estime quant à moi que l'application pure et simple de la loi du plus fort en agriculture, au moment où la production mondiale agricole est insuffisante et où le monde ne mange pas à sa faim, serait non seulement dangereuse, mais criminelle. L'approche la plus réaliste est celle des accords mondiaux par produit. Important est certainement le principe que l'on retrouve dans la déclaration de Tokyo, d'une priorité pour les produits tropicaux. Il y a certes moyen de réaliser beaucoup de choses sur cette base.

La déclaration de Tokyo définit en outre l'objectif final de cette négociation. Je crois qu'il est bien formulé : avantages mutuels au niveau le plus élevé, c'est-à-dire une négociation très ouverte, et même audacieuse. A cette fin, elle prévoit qu'en principe il n'y aura pas de réciprocité pour les pays en voie de développement, sauf si elle est compatible avec leur développement commercial et financier, ce qui peut être le cas pour certains pays déjà fortement évolués. Ceci constitue peut-être une approche de la position de la CEE pour ce qui concerne les avantages réciproques dans le cadre des associations existantes, qui fera certainement l'objet de discussions. L'amélioration, d'autre part, du système généralisé des préférences est inscrite dans le communiqué de Tokyo, surtout pour les pays en voie de développement les plus défavorisés. En cette matière l'Europe semble avoir une position déjà plus avancée, puisque nous insistons pour la généralisation des préférences.

La déclaration souligne que la mise au point d'un système monétaire mondial suffisamment stable conditionne en grande partie le succès de la négociation, cela se retrouve d'ailleurs dans les deux rapports, et je crois que c'est en effet très logique dans une structure de réduction des droits d'entrée. Il est certain que cette structure sera en permanence menacée s'il n'y a pas un minimum de stabilité monétaire parce que les cours de change permettent de s'octroyer des avantages ou de créer des désavantages, au moins aussi importants que les droits d'entrée. Enfin, le communiqué, en vue de l'efficacité de l'opération, prévoit la création d'un comité de négociation et je crois

en effet que, pour une opération aussi importante et aussi longue, il faut qu'un petit groupe soit responsable de l'ensemble de la procédure. En outre, un délai est fixé : fin 1975. Cela nous semble très long, mais je crois que beaucoup d'efforts devront être faits pour respecter cette date limite.

D'autre part, il est frappant que l'on ne parle nulle part, après la réunion de Tokyo, des pays à commerce d'État qui constituent cependant un problème, mais peut-être un problème parallèle à celui qui nous réunit aujourd'hui.

Monsieur le Président, tout en reprenant l'essentiel de mon rapport et d'ailleurs du projet de communiqué des rapporteurs, j'ai essayé en même temps de synthétiser et d'actualiser au maximum le problème de la future négociation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Christian de la Malène, rapporteur de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen.

M. de la Malène, rapporteur. — Monsieur le Président, la négociation qui s'est ouverte à Tokyo en septembre dernier, à la suite d'une déclaration commune du 4 février 1972, devrait — je dis bien devrait — dépasser en importance toutes celles qui l'ont précédée depuis la dernière guerre.

En effet, cette déclaration reconnaît la nécessité — je cite — d'« entreprendre un réexamen complet de l'ensemble des relations économiques internationales en vue de négocier les améliorations à y apporter en relation avec les changements structurels intervenus au cours des récentes années ».

D'ores et déjà sont ainsi définis des objectifs plus ambitieux que la négociation précédente, dite « négociation Kennedy ». Cette fois les structures sont visées autant que les techniques traditionnelles de protection douanière. Les produits agricoles sont concernés au même titre que les produits in-

dustriels. Les échanges avec le tiers monde figurent parmi les problèmes majeurs à résoudre pendant cette négociation. L'ensemble de ces ambitions, de ces objectifs, montre bien — comme cela a été dit — que notre Europe communautaire sera en première ligne tout au long de cette négociation.

Face à ces objectifs ambitieux, comment nous présentons-nous ? Il importe d'abord de rappeler, me semble-t-il, que notre Communauté est libérale dans ses volontés, comme dans ses intentions, comme dans ses nécessités.

Libérale dans ses volontés, dans ses convictions : c'est en effet — je dirai — une des bases du traité de Rome que d'aller vers le développement des échanges internationaux. Le traité de Rome constitue ainsi la garantie, en quelque sorte, de la politique ouverte et libérale de la Communauté en matière interne, bien entendu, mais aussi en matière externe.

Le traité le dit : assurer le progrès économique et social en éliminant les barrières qui divisent. Ainsi, le traité organise la libre circulation, non seulement des marchandises, mais des hommes, des services, des capitaux. Cette conviction libérale est valable pour ce qui concerne aussi bien l'intérieur que l'extérieur de notre Communauté. Non seulement conviction de notre Communauté, le libéralisme est aussi une de ses nécessités. C'était déjà une nécessité pour les Six, c'est a fortiori une nécessité pour les Neuf.

La croissance de notre Communauté repose sur une expansion continue du commerce international.

Je cite des chiffres très simples dans mon rapport. En 1970, les exportations de la Communauté représentaient 18 % du produit national brut pour la Communauté, alors qu'elles représentaient seulement 4,3 % pour les États-Unis et 9,8 % pour le Japon. C'est une vérité d'évidence, que nous constatons plus que jamais dans les jours que nous vivons, que l'économie européenne demeure largement basée sur l'importation des matières premières, leur transformation en produits manufacturés en vue

de leur réexportation partielle. De plus, la dépendance de la Communauté vis-à-vis de l'extérieur a tendance à s'accroître dans certains secteurs vitaux et, évidemment, tout le monde pense à l'énergie.

Ainsi, libérale dans ses convictions, libérale par nécessité, notre Communauté a aussi démontré qu'elle l'était au cours de sa vie des dernières années. Nous avons montré au cours des années que nous venons de vivre que ce libéralisme international représentait un objectif indispensable, que la Communauté souhaitait, qu'il était, en fait, le moteur du développement des échanges.

D'abord moteur interne : nous avons assisté à une véritable explosion des échanges intracommunautaires, puisque le commerce intracommunautaire, qui représente 8 % du commerce mondial en 1960, représentait en 1970 14 % du commerce mondial.

Favorisant non seulement le développement des échanges internes, mais aussi l'expansion du commerce international, notre Communauté a eu un effet d'entraînement indéniable pour le développement de ce commerce.

Le processus d'intégration des économies des Six, puis des Neuf, a accéléré le développement économique de la zone préférentielle, créant ainsi un marché unique et prospère ouvert aux marchandises comme aux investissements des pays tiers. Encore un chiffre : de 1958 à 1970, les exportations de notre principal partenaire, les États-Unis d'Amérique, se sont accrues à destination de la Communauté de 180 %, alors que, vis-à-vis du reste du monde, les mêmes exportations américaines se sont accrues de 120 %.

C'est vous dire à quel point notre marché des Six, puis des Neuf a joué dans le développement des échanges et des exportations de notre principal partenaire le rôle d'un moteur.

D'ailleurs, nous avons montré aussi, tout au cours des né-

gociations, je le rappellerai brièvement tout à l'heure, à quel point l'attitude de notre Communauté était libérale, puisqu'au cours des années 1960 nous avons abaissé nos barrières douanières de près de 50 % et que maintenant le tarif douanier moyen de notre Communauté est le plus bas du monde.

Il est le plus bas du monde à deux égards. D'une part, il est en moyenne de 6,9 % aux frontières, contre 11,1 % aux États-Unis et 10,1 % au Japon. Il est aussi le plus bas du monde dans sa courbe, puisque la courbe de notre tarif moyen, qui est de 6,9, est une courbe qui marque très peu de dents de scie, alors que la courbe de nos partenaires et des États-Unis marque de grandes disparités, ce qui accentue, vous le savez tous, le caractère protectionniste de tels tarifs douaniers.

Ainsi, moteur du développement des échanges, nous devons en rester le leader puisque nous effectuons 25 % des échanges mondiaux alors que les États-Unis en font seulement 17 %.

C'est dire à quel point une remise en cause ou même un simple ralentissement de la libération des échanges aurait un effet direct et dommageable pour l'économie communautaire et européenne.

Dans mon rapport, j'ai présenté quelques considérations sur les moyens dont notre Communauté s'est dotée pour pouvoir aborder ce problème, les efforts qu'elle a consentis pour se donner les moyens de réussir une politique commerciale commune et, au-delà d'une politique commerciale commune, tous les autres moyens du développement des échanges internationaux. Je n'y reviendrai pas maintenant.

Je voudrais simplement vous dire quelques mots, d'abord de la première négociation, du « Dillon round », pour bien vous montrer que, dès le début, notre Communauté a pris une attitude libérale, puis vous dire quelques mots de la négociation Kennedy. Enfin, je terminerai par quelques mots sur l'actuelle négociation.

Dès 1960, lors de la négociation Dillon, la Communauté a montré sa volonté de libéralisme.

D'abord, il y eut une pré-négociation, telle que celle que nous vivons maintenant, la négociation au titre de l'article XXIV-6 du GATT, qui permet d'organiser une compensation pour les États lésés par une Union douanière. Après cette pré-négociation, il y eut le Dillon round proprement dit où la Communauté proposa 20 % d'abaissement linéaire des tarifs, que nos alliés américains ne purent pas suivre puisque le mandat donné au président des États-Unis ne lui permettait pas d'abaisser aussi fortement les tarifs américains.

Les résultats de cette première négociation furent donc assez modestes, puisque la réduction tarifaire ne fut que de 10 % environ. Suivit, quelques années après, la négociation Kennedy qui, elle, permit de faire un progrès considérable dans le domaine du désarmement tarifaire, d'abord parce que la Communauté était rodée, peut-être aussi parce que les États-Unis étaient mieux préparés. En tout cas, il en résulta que si l'objectif de départ, qui était une réduction linéaire de 50 % des tarifs, ne fut pas atteint, il permit d'obtenir une réduction effective de l'ordre de 36 à 39 %, qui furent consentis par l'ensemble des grands pays industrialisés.

Sans doute certains problèmes ne purent-ils être résolus ; cependant, quelques progrès furent faits dans le domaine des disparités tarifaires, mais peu dans le domaine agricole. Un effort fut tenté dans le domaine non tarifaire, qui a été abordé par mon prédécesseur, mais malheureusement les progrès ne furent pas concrétisés, notamment dans le domaine de l'*American selling price*.

Au cours de ces deux premières négociations — Dillon round et Kennedy round — apparut une carence, en quelque sorte, du commerce international et de son cadre, c'est-à-dire le GATT, concernant les problèmes des pays en voie de développement. Les principes de base du GATT, à savoir la non-discrimination et la réciprocité ainsi que l'accent mis, uni-

quement ou essentiellement, sur les problèmes tarifaires ne permirent pas, au cours des négociations, d'améliorer la situation parmi les plus pauvres des pays en voie de développement. Ce fut un relatif échec de ces deux négociations dans ce domaine essentiel, et cela doit souligner à quel point, pour la négociation qui s'ouvre, le problème des pays en voie de développement doit se trouver au premier plan des préoccupations.

Convaincue qu'un nouvel effort devrait être tenté, notre Communauté est donc prête à engager des négociations, mais si elle a de bonnes raisons de le faire, elle n'en doit pas moins observer certaines limites.

Les raisons de la détérioration du climat du commerce international, non pas tant en ce qui concerne le volume des échanges que les règles qui les régissent sont probablement dues à l'oubli, volontaire ou non, d'un certain nombre de règles et à l'apparition de problèmes nouveaux.

Le système commercial essentiellement créé avec grand succès dans le domaine industriel, par la charte de La Havane, est basé sur des principes tels que la clause de la nation la plus favorisée. Ces principes ont été en quelque sorte mis en cause par la construction d'ensembles régionaux de grande taille, d'une part, par les régimes commerciaux particuliers consentis par ces mêmes ensembles aux pays en voie de développement, d'autre part. Les résultats sont que la part de ces derniers dans le commerce international diminue régulièrement, malgré les aménagements apportés au système de l'accord général. En outre, à l'ouverture d'une nouvelle négociation, les réactions nationales de protectionnisme se sont multipliées au cours de ces dernières années, peut-être surtout, mais non exclusivement aux États-Unis, par suite de l'exacerbation de problèmes économiques sectoriels ou régionaux dus à la réussite même du développement des échanges et à la concurrence internationale accrue. L'ouverture du secteur agricole, on l'a vu, n'a pu encore s'accomplir dans des conditions satisfaisantes et exige, par conséquent, une approche modifiée des efforts de libération.

Enfin, des problèmes tout nouveaux sont apparus, notamment dans le domaine des obstacles non tarifaires, par suite du rôle croissant joué par les sociétés multinationales. Toutes ces raisons, et d'autres encore, motivent pour notre Communauté l'ouverture de nouvelles négociations, avec des solutions originales et spécifiques. Voilà les raisons, voyons les limites. Bien qu'elles ne soient guère dissociables des progrès obtenus dans le domaine monétaire, la Communauté pense que les négociations doivent se limiter aux questions commerciales et ne pas être liées à des problèmes de politique ou de sécurité internationale.

Le Nixon round s'ouvre dans une atmosphère d'incertitude, notamment quant à l'avenir du système monétaire international. La Communauté est convaincue que tout accord sur le plan commercial ne se révélera viable que si l'économie mondiale est mise à l'abri des désordres monétaires qui ont caractérisé la période récente. C'est pourquoi elle considère que si les négociations commerciales et monétaires doivent être menées séparément, dans le cadre respectif, elle n'en sera pas moins contrainte — je cite — « d'évaluer les progrès obtenus dans le domaine commercial et d'arrêter sa position à leur égard à la lumière des progrès réalisés dans le domaine monétaire ». C'est la première limite, parallélisme et progrès, chacun dans son domaine, si l'on veut réellement avancer.

D'autre part, sur le plan politique, la mise en route des négociations commerciales coïncide également, sur la scène politique internationale, avec un effort de redéfinition de la notion de solidarité atlantique. La diplomatie américaine, dans la ligne de la doctrine Nixon, a récemment entrepris de rénover la nature des rapports entre les États-Unis, le Canada et leurs alliés occidentaux : cette initiative a déjà commencé et va continuer d'entraîner de nombreuses discussions relevant de la politique et de la sécurité internationale ; les pays membres de la Communauté estiment généralement que les problèmes commerciaux ne sauraient être mêlés à ces discussions, mais au contraire doivent être traités séparément dans la seule optique d'une plus grande libéralisation des échanges mondiaux. Après

la limite dans le domaine monétaire, nous trouvons donc une limite dans le domaine politique.

Dans le cadre ainsi délimité, la position de la Communauté en matière de négociations comporte aussi, limite plus étroite, une volonté de défendre ce qu'elle considère comme les éléments constitutifs de son union. La Communauté, qui se déclare par ailleurs prête à engager des négociations de vaste portée, entend rester fidèle aux orientations qu'elle a retenues pour son propre développement et aux responsabilités particulières qui sont les siennes. C'est ainsi, par exemple, que la Communauté n'entend pas remettre en question l'union douanière, c'est-à-dire le principe de la préférence communautaire interne ; elle reste également attachée à l'intégrité de ses politiques communes et tout particulièrement aux principes et aux mécanismes essentiels de la politique agricole commune, qui ne peuvent être négociés.

Pour ce qui est de l'aménagement souhaitable des relations commerciales avec les pays en voie de développement, la Communauté précise que les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle entretient des relations particulières, ne devront pas être altérés, et ceci est un minimum.

Compte tenu de ces réserves, la Communauté propose que soient examinés au cours des négociations tous les obstacles d'ordre tarifaire ou non tarifaire des échanges internationaux. Sa position en matière de négociations s'articule, en quelque sorte, autour de cinq thèmes principaux, que je résumerai ainsi en guise de conclusion.

Premier thème, les tarifs douaniers industriels. La Communauté envisage une nouvelle baisse significative de ces tarifs, sans cependant considérer comme réaliste l'éventualité de l'élimination notable, sauf pour certains produits déterminés ; elle préconise en outre un nivellement des structures des tarifs. Là aussi, nous trouvons une limite : si nous abaissons trop nos tarifs, les avantages consentis aux pays en voie de développement ont tendance à diminuer.

Deuxième thème, les obstacles non tarifaires aux échanges. La Communauté propose de sélectionner un nombre limité d'obstacles bien déterminés, qui pourraient faire l'objet d'accords sous forme de « paquets » équilibrés et assortis de cotes de bonne conduite.

Troisième thème, la politique agricole. Compte tenu de l'existence généralisée de politiques de soutien et de l'instabilité des marchés mondiaux, la Communauté envisage des accords portant sur les subventions à l'exportation ainsi que des arrangements internationaux de prix ou de stockage portant sur quatre ou cinq produits fondamentaux.

Quatrième thème, les pays en voie de développement. La Communauté est décidée, sous la condition que les États-Unis s'engagent à leur tour dans cette voie à améliorer son système de préférences généralisées. Elle souhaite également participer à certaines réductions quantitatives affectant les exportations des pays en voie de développement, et envisage de prendre des engagements en matière d'aide alimentaire.

Cinquième thème, enfin, un peu plus technique, les clauses de sauvegarde. La Communauté se prononce pour le maintien de l'article 19 de l'accord général, qui pourrait cependant être assorti d'un mécanisme complémentaire d'une plus grande souplesse.

C'est dans cet état d'esprit, autour de ces cinq thèmes, compte tenu, d'une part, des limites que j'ai rappelées tout à l'heure, et qui ont été longuement discutées d'ailleurs dans cette Assemblée au printemps dernier et, d'autre part, des réserves formulées, que la Communauté envisage et aborde les actuelles négociations multilatérales. Elle souhaite que ses partenaires du GATT partagent sa détermination de voir les négociations aboutir le plus tôt possible. On avait envisagé la date de 1975, mais il n'est pas sûr qu'elle puisse être tenue. La Communauté souhaite aussi que les mouvements de la conjoncture internationale ne pèsent pas dans cette négociation et que les modifications de structure des échanges, les modifications dans le do-

maine agricole, les bouleversements qu'apportent une période de pénurie succédant à une période d'abondance n'effacent pas des esprits l'intérêt de la négociation. Celui-ci ne doit pas, en effet, être vu sous l'angle conjoncturel ; il est permanent et ne doit pas être fonction, encore une fois, des mouvements de la conjoncture internationale dans tel ou tel domaine essentiel qu'il s'agisse du commerce ou de la politique.

C'est dans cette optique que la Communauté souhaite que les accords et les objectifs puissent, dans leur ensemble, être réalisés dans les meilleurs délais.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Gundelach.

M. Gundelach, *membre de la Commission des Communautés européennes.* — (E) Sir Christopher Soames, avec qui je collabore étroitement au sein de la Commission des Communautés européennes pour les questions relatives aux négociations commerciales multilatérales, m'a demandé de le remplacer ici cet après-midi.

Je veux croire que nous sommes tous convaincus de l'importance des prochaines négociations commerciales, et je compte sur vous pour soutenir, dans vos Assemblées et Parlements nationaux, les efforts que déploient vos gouvernements pour les faire aboutir. A une époque où l'ordre mondial connaît de tels bouleversements, il nous faut à tout prix préserver la stabilité commerciale qui est essentielle à notre prospérité future et nous devons chercher à la renforcer. Il faut absolument éviter de retomber dans le protectionnisme qui a sévi entre les deux guerres.

Tel est, à mon sens, l'enjeu fondamental de ces négociations qui nous fournissent une occasion cruciale de nous engager sans retour dans la voie d'un système d'échanges mondiaux en expansion et d'œuvrer à sa réalisation effective. M. de la Malène a eu, à mon sens, absolument raison d'affirmer dans son rapport et dans son discours que la Communauté européenne a démon-

tré qu'elle était à la fois ouverte sur l'extérieur et fortement attachée à une plus grande libéralisation du commerce international. Nous avons assumé toutes nos responsabilités, non seulement en acceptant de participer aux négociations — qui n'auraient guère pu avoir lieu sans la participation de l'entité commerciale la plus importante du monde —, mais en contribuant pour une large part à les faire démarrer. Ce résultat a été obtenu en septembre dernier à Tokyo, où, lors d'une réunion rassemblant des ministres de près de 100 pays, les négociations ont été déclarées ouvertes et leurs buts et objectifs approuvés.

Avant d'évoquer l'évolution de la situation depuis la réunion de Tokyo, il serait peut-être bon que j'expose brièvement un ou deux aspects de l'attitude générale de la Communauté face à ces prochaines négociations. Nous considérons que leur objectif essentiel devrait être double : premièrement, consolider et poursuivre la libéralisation des échanges internationaux sur la base de l'avantage mutuel et de l'engagement mutuel, avec réciprocité générale ; deuxièmement — et ce point n'est pas moins important —, améliorer les possibilités offertes au tiers monde de participer à l'expansion du commerce mondial et assurer une répartition plus équitable, entre pays industrialisés et pays en voie de développement, des fruits de cette expansion.

Ce sont ces deux grands objectifs qui conditionneront notre attitude tout au long des négociations. En ce qui concerne les tarifs douaniers, la Communauté estime que les négociations devraient aboutir à un abaissement sensible de ces tarifs, réalisé au moyen de réductions dont l'importance varierait en fonction des taux de droit existants. D'une manière générale, on partirait du principe que plus le droit serait élevé, plus la réduction serait forte. De cette manière, on progresserait aussi notablement vers l'harmonisation des tarifs douaniers.

Je dois relever ici que, comme on l'a déjà signalé tout à l'heure, la Communauté s'est retrouvée à la fin du Kennedy round avec le tarif le plus bas et le plus homogène de tous les grands pays industrialisés.

Pour ce qui est des obstacles non tarifaires, nous avons le sentiment qu'il faudra sans doute les aborder sous des angles différents suivant leur nature propre. La solution précise pourrait consister à définir un certain nombre de types possibles, mais la Communauté n'exclut pas la négociation de codes de conduite ou de nouvelles notes interprétatives au GATT. A ce propos, je me bornerai à ajouter que la question des obstacles non tarifaires est extrêmement complexe mais constitue, à mon sens, l'un des sujets les plus importants des prochaines négociations commerciales, plus encore peut-être que celle des tarifs douaniers.

J'en viens maintenant à l'agriculture. Celle-ci doit, selon nous, faire partie intégrante des négociations. Nous estimons, toutefois, qu'il faudra tenir compte des caractéristiques particulières de l'agriculture et des problèmes agricoles. A notre avis, le principal objectif en ce domaine devrait être l'expansion des échanges dans la stabilité des marchés mondiaux et dans le respect des politiques agricoles existantes.

Pour réaliser cette expansion ordonnée, il y aura lieu, pensons-nous, de négocier des arrangements internationaux appropriés. De tels arrangements devraient être conclus notamment pour les céréales, le riz, le sucre et certains produits laitiers homogènes. Dans le cas d'autres produits pour lesquels ils sont moins indiqués, on pourrait négocier un système de disciplines concertées garantissant que les exportations sur le marché mondial soient organisées sur des bases plus rationnelles. Je tiens, toutefois, à bien préciser qu'en affirmant la volonté de la Communauté de négocier sérieusement sur l'agriculture, je ne veux nullement dire qu'elle ait l'intention de négocier sur les principes de notre politique agricole commune. Nous considérons, en effet, que ces principes et les mécanismes qui les étagent sont une affaire de politique intérieure et ne sauraient constituer un objet de négociation internationale.

En ce qui concerne les mesures de sauvegarde, la Communauté réaffirme son ferme attachement aux disciplines définies dans l'Accord général.

Néanmoins, pour ce qui est de l'article XIX, tout en estimant que ses positions actuelles doivent être maintenues telles quelles, nous reconnaissons que l'application effective de cet article donne lieu à des difficultés. La Communauté est donc prête à participer à des échanges de vues visant à améliorer les modalités pratiques de mise en œuvre des clauses de sauvegarde figurant dans cet article.

Je tiens à souligner que, dans notre esprit, de nouvelles modalités d'application ne devraient pas simplement aboutir à un assouplissement des conditions dans lesquelles il est possible de faire jouer les clauses de sauvegarde ; toute modification de ces conditions devra s'accompagner d'une définition très précise des mécanismes de contrôle prévus.

Comment la Communauté européenne envisage-t-elle la réalisation du deuxième grand objectif, à savoir améliorer les possibilités offertes aux pays en voie de développement de participer à l'expansion du commerce mondial ? Nous considérons que cet objectif ne devra jamais être perdu de vue tout au long des négociations, sous tous leurs aspects.

En ce qui concerne les droits de douane, il importe surtout, selon nous, d'améliorer notre système de préférences généralisées, qui est maintenant en vigueur depuis deux ans. On pourrait notamment relever les plafonds en dessous desquels les exportations des pays en voie de développement bénéficient de la franchise, inclure une gamme plus large de produits agricoles transformés, maintenir et accroître autant que possible la marge de préférence sur les produits déjà compris dans notre système et introduire des procédures plus souples. La Communauté est en train de mettre au point pour 1974 des perfectionnements de son propre système, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Nous comptons évidemment sur un effort analogue de la part des autres pays industrialisés.

Pour ce qui est des obstacles non tarifaire, nous sommes prêts à prendre particulièrement en considération les problèmes

des pays en voie de développement et à envisager l'application de mesures différenciées qui leur assureront un traitement spécial et plus favorable toutes les fois que ce sera possible et opportun. En contrepartie, nous estimons que les pays en voie de développement eux-mêmes devraient accepter — ce qui est du reste dans leur intérêt — de contribuer à l'élimination des obstacles non tarifaires qu'ils maintiennent.

Voilà donc quelles sont nos vues sur les différentes questions qui doivent constituer l'objet essentiel des négociations. Je voudrais conclure en rappelant brièvement les événements intervenus depuis la réunion de Tokyo. Cette réunion a eu lieu il y a tout juste deux mois. Depuis lors, on ne saurait dire que tout se soit passé aussi bien que nous l'aurions souhaité. C'est d'ailleurs rarement le cas en ce monde.

Je mentionnerai tout d'abord la réunion inaugurale de la Commission des négociations commerciales, qui a été créée par décision des ministres à Tokyo, et qui sera le principal forum des négociations. Cette Commission s'est réunie pour la première fois du 24 au 26 octobre à Genève. Tous les participants ont été d'accord pour que la première phase des négociations soit consacrée aux travaux préparatoires indispensables avant d'entamer les pourparlers effectifs. Personne, pas une seule délégation à Genève, n'a pensé que l'on pourrait aller plus loin à ce stade. Il a été également bien entendu à Genève qu'il ne pourrait et ne devrait pas y avoir de négociations sur le fond tant que toutes les parties ne seraient pas investies des pleins pouvoirs et de l'autorité nécessaire pour les conduire et les mener à bonne fin.

Cependant, il reste beaucoup à faire pour déblayer le terrain. Il nous faut constituer un dossier technique complet sur les principaux sujets de négociation concernant les tarifs douaniers, les obstacles non tarifaires, l'agriculture et les produits primaires — données de base, quantités, valeurs, etc. — qui seront pris en considération lorsque le moment sera venu d'élaborer une formule de réduction des droits de douane et de calculer l'incidence des concessions mutuelles.

Cette phase préparatoire nous laissera aussi tout le temps de mettre au point nos mandats de négociation. Je n'entends nullement prétendre qu'il n'y ait pas eu de divergences d'opinions à la réunion de Genève, mais je ne voudrais pas non plus les dramatiser. Différents points de vue se sont fait jour sur la matière de traiter les problèmes agricoles mais, bien que, lors de cette première réunion de trois jours, la Commission des négociations commerciales n'ait pas réglé la question de l'organisation du programme de travail pendant la phase préparatoire, nous ne pensons pas que ces divergences soient d'importance majeure. Nous espérons et entendons fermement les concilier afin d'éviter tout retard injustifié.

Depuis la réunion de Genève, nous avons eu connaissance de la décision prise par l'Administration des États-Unis de suspendre l'examen par le Congrès du projet de loi sur le commerce, qui doit en fait définir le mandat des négociateurs américains. La Commission a exprimé son regret devant cette décision, qui s'explique par les difficultés auxquelles donne lieu l'application à l'Union soviétique de la clause de la nation la plus favorisée.

Pour les raisons que j'ai indiquées, la Commission souhaite que les négociations commerciales s'engagent effectivement dans les plus brefs délais, mais il faudra pour cela que toutes les parties aux négociations détiennent le mandat politique nécessaire. Nous devons cependant faire preuve de compréhension à l'égard de la position américaine qui, je l'espère sincèrement, n'entraînera que le minimum de retard sur le calendrier prévu.

Je suis convaincu — et nos récents échanges de vues avec un certain nombre de membres éminents de l'Administration américaine à Washington ont renforcé cette conviction — que la volonté des États-Unis de voir ces négociations aboutir n'a nullement faibli. Il nous reste à espérer que la situation s'améliorera rapidement et que le Congrès pourra reprendre et achever son examen du projet de loi sur le commerce, donnant ainsi au gouvernement américain les pouvoirs nécessaires pour hâter l'ar-

rivée du jour où les avantages que peuvent nous apporter à tous ces négociations, nous seront effectivement assurés.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à Lord Walston.

Lord Walston. — (*E*) C'est un honneur pour moi que de participer aujourd'hui à cette réunion jointe avec le Parlement européen, en tant que membre de la délégation travailliste britannique au Conseil de l'Europe. Mon unique regret est d'être seul, sans aucun de mes collègues travaillistes britanniques. Je ne suis pas venu ici en rebelle : je n'ai reçu de la délégation travailliste britannique aucune instruction, aucun avis ou communication laissant entendre que ma place n'est pas ici et, si je suis parmi vous, c'est donc tout simplement en ma qualité de membre de cette délégation.

Si je regrette d'être seul, c'est surtout parce que je suis un Européen, mais je puis assurer tous mes collègues ici réunis aujourd'hui que, malgré l'absence de plusieurs de mes collègues britanniques, le parti travailliste britannique est plus que jamais convaincu de la nécessité du socialisme international. Aux yeux de tous ceux qui partagent nos idées, il est manifeste que la nécessité du socialisme international est aujourd'hui plus grande que jamais. Elle se fait sentir dans bien des domaines, mais surtout à propos d'un des aspects du débat d'aujourd'hui — la question des pays en voie de développement. J'ai été heureux d'entendre M. Gundelach exposer l'attitude de la Commission et j'espère que la Communauté se montre active à cet égard.

N'oublions pas en effet que le premier devoir des pays riches est d'aider les pays en voie de développement, non pas simplement par des paroles, mais par des actes — devoir qui nous est prescrit avant tout par le sens de la justice naturelle. Nous ne saurions vivre heureux dans un monde dont une partie relativement restreinte — située, *grosso modo*, au Nord et à l'Ouest du globe — est prospère, tandis qu'une partie très étendue,

essentiellement dans l'hémisphère Sud, est non seulement pauvre mais très pauvre.

Mais ce n'est pas seulement le sens de la justice naturelle qui doit nous inspirer ce sentiment : ce sont aussi les dures réalités de la vie économique. Même les plus obtus d'entre nous doivent commencer à en prendre conscience. Pendant des décennies, pendant des générations, nous avons vécu dans un monde où les prix des produits de base étaient dictés par la loi de l'offre et de la demande, le libre jeu du marché. Jusqu'à ces tous derniers temps, ces prix étaient dictés par les pays riches de l'Occident.

Nous autres, Occidentaux, occupions une position toute puissante. Nous étions quasiment les seuls acheteurs de ces produits de base et les seuls fournisseurs de capitaux pour l'exploitation des richesses naturelles — minéraux, pétrole, fertilité naturelle du sol — des régions pauvres du monde. Celles-ci n'avaient personne d'autre à qui s'adresser pour se procurer des capitaux, des compétences techniques et des débouchés. Nous pouvions donc dicter les prix et nous l'avons fait — à notre avantage. Nous avons maintenu les prix bas et nous sommes devenus riches, tandis que ces pays restaient pauvres.

Mais maintenant, pour certains produits — dont les céréales et le pétrole offrent les exemples les plus frappants — les rôles sont renversés. Il y a pénurie mondiale de céréales. S'il n'y a pas pénurie mondiale de pétrole, du moins ceux qui possèdent le pétrole ont-ils décidé de réduire sa production. Nous savons maintenant que les prix de ces produits ne sont plus dictés par nous, les riches acheteurs, mais par eux, les producteurs. Nous n'apprécions guère cette situation, nous la trouvons — pour dire le moins — désagréable et gênante.

Cependant, nous n'avons aucun droit de nous plaindre, car, somme toute, ces producteurs de pétrole et de céréales ne font qu'appliquer les principes que nous, les pays riches, leur avons enseignés pendant les 50 ou 75 dernières années. Et il y a bien d'autres producteurs primaires que ceux qui s'enrichissent au-

jourd'hui grâce à leurs céréales et à leur pétrole. J'ai l'impression que les prix relativement élevés qu'atteignent aujourd'hui les céréales ne se maintiendront pas longtemps. Qu'en est-il des pays qui produisent du cacao, du café, du coton et toutes sortes d'autres denrées ?

Je voudrais rappeler à mes collègues certaines des fluctuations qu'ont connues ces dernières années les cours des produits de base, simplement pour donner une idée des effets qu'elles ne pouvaient manquer d'avoir sur les économies de ces pays, qui sont si fortement tributaires de ces produits, et surtout sur leurs habitants, dont les moyens d'existence dépendent des prix obtenus pour le café, le cacao et le coton qu'ils produisent.

Au cours des dix dernières années, le prix du café en Colombie, qui tire de cette denrée une large part de son revenu national, est tombé de 77 cents en 1964 à 55 cents en 1967 — soit une différence de 44 % en trois ans. Au Pakistan, le prix du coton a diminué de 49 % en quatre ans, et en Inde, pendant une période analogue, de 125 %. Le Ghana, qui compte essentiellement sur le cacao pour ses rentrées de devises, a vu baisser ses recettes d'exportation pour cette denrée de plus de 30 % en un an, de 1970 à 1971. Au Cameroun, on a enregistré une baisse du même ordre en l'espace de deux ans.

Ces chiffres donnent une idée des effets des fluctuations des cours des produits de base sur le niveau de vie, les programmes commerciaux et les possibilités de développement des pays en cause. Ni la libéralisation des échanges, ni la réduction des barrières tarifaires, si poussées soient-elles, ne permettront de surmonter ces difficultés. Le libre accès aux marchés occidentaux est une nécessité pour ces pays, mais ils en bénéficient déjà dans une large mesure ; ce qu'il leur faut, en plus de ces débouchés assurés, ce sont des prix équitables et stables.

Le Royaume-Uni demeure l'un des plus gros acheteurs de produits de base dans le monde, mais la Communauté élargie est

un acheteur infiniment plus important et l'effet qu'elle exerce dépasse de loin celui que pourrait exercer un seul et même pays, quelle que soit sa puissance économique.

Je fais donc appel à ceux qui ne songent qu'à leur avantage personnel ou national et qui ne veulent pas entendre parler de justice sociale ni de prix équitables ou raisonnables, pour qu'ils s'unissent, dans leur propre intérêt étroit, aux socialistes et à tous les autres qui croient dans le juste prix, par opposition au libre jeu du marché. Il faut que, tous ensemble, nous mettions sur pied un marché organisé pour tous les produits de base importants, un marché qui devrait être géré non seulement dans l'intérêt du consommateur, mais aussi et surtout dans celui des producteurs — des producteurs pauvres, défavorisés et souvent affamés du tiers monde.

On a suffisamment épilogué sur ce sujet. Si les hommes politiques peuvent s'engraisser de leurs propres paroles, ce régime n'a jamais profité aux peuples affamés. Ce dont ils ont besoin, c'est de nourriture et, pour pouvoir acheter cette nourriture, il leur faut de l'argent. Or, cet argent, ils ne pourront se le procurer que si les pays riches de l'Occident entreprennent délibérément un vaste effort en vue de transférer une partie de leurs richesses à la population pauvre du tiers monde.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. de Bruyne.

M. de Bruyne. — (N) Monsieur le Président, mes observations porteront sur quelques points du rapport de M. de la Malène et du rapport de M. Dequae. J'ai pu suivre les diverses phases d'élaboration de ce dernier rapport en tant que membre de la Commission des affaires économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Je tiens à signaler certaines différences entre le rapport de ladite commission du Conseil de l'Europe et le rapport de M. de la Malène.

De ce point de vue, je dois vous dire, Monsieur de la Malène, que votre exposé ne m'a pas donné les éclaircissements souhaitables.

En plusieurs endroits, M. Dequae indique, à juste titre selon moi, le lien étroit qui existe, dans la perspective de la Conférence du GATT, entre le secteur de la politique commerciale et celui de la politique monétaire. Il invoque un argument emprunté aux premiers entretiens menés en septembre à Tokyo. Voici un passage extrait, du paragraphe 13, du rapport de M. Dequae :

« Un résultat très important, obtenu à la séance d'ouverture des négociations du GATT, a été la reconnaissance de la nécessité d'un lien entre les problèmes commerciaux et monétaires. Le commerce international pouvant être influencé aussi bien par les tarifs douaniers que par les taux de change, ce lien permettrait d'éviter qu'une nation ou un groupe de nations obtienne des concessions irréversibles dans le domaine des tarifs douaniers tout en conservant une totale liberté en matière monétaire, notamment en ce qui concerne la fixation des parités. Voilà pourquoi votre rapporteur se prononce en faveur d'une libéralisation des échanges combinée avec des parités stables, mais ajustables. »

Dans le rapport de M. de la Malène, on ne retrouve guère cette conception. Si je comprends bien, il veut tenir la politique monétaire à l'écart des négociations du GATT. C'est ce que je déduis d'un passage de la page 11 de son rapport :

« Convaincue de la nécessité d'un nouvel effort en vue d'une plus grande libéralisation des échanges mondiaux, la Communauté européenne est prête à engager des négociations à cette fin ; elle souhaite cependant que le champ de ces négociations demeure limité aux seules questions de nature commerciale. »

Un autre passage, à la page 12, exprime une nuance différente :

« Bien qu'elles ne soient guère dissociables des progrès obtenus dans le domaine monétaire, ces négociations doivent cependant, aux yeux de la Communauté, se limiter aux questions commerciales et ne pas être liées à des problèmes de politique ou de sécurité internationale. Le Nixon Round s'ouvre, en effet, dans une atmosphère d'incertitude quant au devenir du système monétaire international ; la Communauté estime que tout accord sur le plan commercial ne se révélera viable que si l'économie mondiale est mise à l'abri des désordres monétaires qui ont caractérisé la période récente. C'est pourquoi elle considère que si les négociations commerciales et monétaires doivent être menées séparément dans leurs cadres respectifs, elle n'en sera pas moins contrainte « d'évaluer les progrès obtenus dans le domaine commercial et d'arrêter sa position à leur égard à la lumière des progrès réalisés sur le plan monétaire. »

J'aimerais poser une question à MM. Dequae et de la Malène. Ai-je raison de penser qu'il y a antinomie entre les conceptions du Conseil de l'Europe et celles de la Communauté européenne sur le contenu des négociations du GATT dans ce domaine ?

Ma deuxième question touche aux préférences commerciales que la Communauté accorde à l'OCAM, c'est-à-dire aux États africains et malgache associés à la CEE. Il ressort des rapports de MM. Dequae et de la Malène que le Conseil de l'Europe et le Parlement européen considèrent ces préférences différemment. Voici en effet, à propos du traitement préférentiel accordé aux pays associés en voie de développement, ce qu'on lit, page 13, dans le rapport de M. de la Malène :

« Pour ce qui est de l'aménagement souhaitable des relations commerciales avec les pays en voie de développement, la Communauté précise que ne devront pas être altérés les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels la Communauté entretient des relations particulières. »

M. de la Malène vient d'ailleurs de confirmer cette opinion.

Sans toutefois employer un ton péremptoire, M. Dequae s'exprime autrement page 8 aux paragraphes 33 à 36. Il n'est pas nécessaire de citer tous ces paragraphes in extenso, mais il est clair que M. Dequae voit le problème sous un tout autre jour. Il dit par exemple :

« La proposition d'un système généralisé de préférences tarifaires soulève deux problèmes, les préférences inversées et les accords commerciaux.

Les préférences inversées, dont les exportations de la CEE bénéficient dans les EAMA en vertu de la convention de Yaoundé, prendront heureusement fin en janvier 1975. »

Il suit de l'expression employée par M. Dequae qu'il se réjouit que ce tarif spécial pour les pays de la convention de Yaoundé disparaîtrait, tandis que M. de la Malène préférerait qu'il soit maintenu.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la comparaison des deux rapports révèle aussi une différence de conception sur ce que doivent être les principaux thèmes des négociations du GATT. Les premiers thèmes se trouvent dans les deux documents : démantèlement des frontières douanières, levée des obstacles au commerce sans caractère tarifaire, place à accorder aux pays en voie de développement dans les négociations du GATT. Un thème supplémentaire, selon M. Dequae, est constitué par « les économies planifiées ». Nous ne le retrouvons nulle part dans le document de M. de la Malène. A propos du souhait exprimé par M. Dequae que les pays communistes, c'est-à-dire non seulement Cuba, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie, mais tous les pays communistes soient pris en considération dans les travaux du GATT, car tel est le sens du paragraphe 42, page 10, du rapport émanant du Conseil de l'Europe, je demande à M. Dequae s'il perçoit des signes, et lesquels, qui laissent penser que le bloc communiste s'apprête à choisir la voie de la collaboration avec les pays du GATT.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette réunion

jointe du Conseil de l'Europe et du Parlement européen n'a pas à s'embarrasser de vagues congratulations. Je dirai donc encore un mot du communiqué commun dont nous possédons le projet de texte. Il m'est possible de signer ce texte, mais je le trouve vraiment peu concret.

Pour conclure, je vous remercie de votre attention. Il m'a été très agréable de pouvoir m'adresser aux membres éminents du Parlement européen.

(Applaudissements)

M. le Président. — MM. les Rapporteurs répondront à la fin du débat.

La parole est à Lord Mansfield, au nom du groupe conservateur européen du Parlement européen.

Lord Mansfield. — *(E)* S'il m'est permis de commencer par une remarque personnelle, je voudrais dire combien je suis honoré de prendre la parole à cette 20^e réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative et du Parlement européen. Venu assez récemment à la politique et tout à fait novice en matière de politique européenne, je suis particulièrement heureux de m'adresser aujourd'hui à cette Assemblée en tant que porte-parole du groupe conservateur européen du Parlement européen. Comme vous le savez, les trois pays candidats ont adhéré à la Communauté en janvier, et notre groupe compte des représentants de deux de ces pays.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer brièvement la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui en Europe. Depuis l'adhésion en janvier des pays auxquels j'ai fait allusion — le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande — les autres pays de l'AELE qui n'ont pas adhéré à la Communauté ont négocié avec elle des accords spéciaux, pour une raison ou pour une autre. Même si ces accords ne sont pas encore tous en vigueur, il est peut-être utile de rappeler qu'ils visent à promouvoir, par le développement des échanges réciproques, l'harmonisation

et le renforcement des liens économiques entre la CEE et l'AELE, et à contribuer de la sorte à un développement similaire du commerce mondial.

Il eut peut-être mieux valu pour tous les intéressés que les négociations au titre de l'article 25 (6) fussent achevées avant le début du Nixon Round, mais ce n'était sans doute pas possible. On peut affirmer que la nouvelle série de pourparlers diffère de toutes celles qui l'ont précédée en ce sens qu'elle ne portera pas principalement, pour ne pas dire exclusivement, sur la question des réductions tarifaires. C'est ce qu'explique fort bien M. Dequae dans son rapport, qui analyse remarquablement les problèmes. J'apprécie tout particulièrement la liste succincte, mais néanmoins complète, des exigences à satisfaire, liste qui figure au paragraphe 42 du rapport.

Si les conversations qui vont s'engager doivent nous permettre de rechercher une solution à nos problèmes, il convient peut-être aussi de relever l'apparition d'éléments nouveaux et différents qui rendent ces conversations souhaitables. Depuis le Kennedy Round, l'Europe, c'est-à-dire l'ensemble CEE-AELE s'est acquis une place prépondérante dans les échanges internationaux. Comme notre rapporteur au Parlement européen, M. de la Malène, le souligne à juste titre dans son rapport, et comme il l'a redit aujourd'hui, la part de la Communauté — c'est-à-dire des Neuf — dans le commerce mondial atteint environ 25 %.

Peut-être dois-je signaler un point qui n'a pas été mentionné cet après-midi, à savoir que depuis le Kennedy Round le Japon s'est affirmé comme l'une des grandes nations commerçantes du monde, ce qui a eu des conséquences défavorables pour certains pays. Ce fait, venant s'ajouter à l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de territoires en voie de développement — non seulement des pays nouveaux ont ainsi vu le jour, mais ils sont devenus parties contractantes à l'Accord général — rend souhaitables des modifications fondamentales de la structure et de l'organisation du commerce mondial.

La différence d'objectifs entre l'Europe dans son ensemble et les États-Unis d'Amérique est bien mise en évidence dans les deux rapports de nos rapporteurs. J'ai déjà indiqué que des considérations nouvelles s'appliquent aux prochaines négociations en ce qui concerne les participants, mais il en va de même pour les sujets de discussion. C'est ainsi qu'en dehors des négociations tarifaires, une question qui suscitera des difficultés considérables est celle des obstacles non tarifaires. Par exemple, on assiste à une nouvelle prise de conscience de la nécessité de protéger et de sauvegarder l'environnement ainsi que la santé et le bien-être des populations, en particulier de celles qui vivent dans ce que je pourrais appeler les pays surindustrialisés. Il en résulte un nouveau type d'obstacle non tarifaire, dépendant moins de la politique commerciale que de la politique intérieure du pays intéressé. On pourrait évoquer à ce propos les normes de sécurité et d'hygiène applicables à des articles tels que les automobiles, notamment lorsqu'ils sont destinés à l'importation aux États-Unis. Même si tel n'est pas leur but, ces normes ont néanmoins pour effet de limiter les importations.

J'ai évoqué quelques facteurs qui, à mon sens, distinguent cette prochaine série de négociations de celles qui ont eu lieu précédemment. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de divergences entre nous — si tant est même qu'il en ait — sur les questions de principe — et cela englobe les objectifs que nous visons tous : les politiques communes, telles que la politique agricole commune, qui nous paraissent devoir être maintenues, même si elles sont appelées à être modifiées à brève échéance. Il va de soi qu'il nous faut aussi préserver, renforcer et garantir les droits de nos amis d'autres pays, notamment de ceux dont l'économie est fragile.

Je dois, toutefois, exprimer mes regrets et ma consternation devant le fait que l'examen du projet de loi américain sur la réforme commerciale a maintenant été repoussé de telle sorte que, me semble-t-il, il ne pourra plus en tout cas intervenir avant l'année prochaine. J'ai été réconforté par les propos de M. Gundelach, selon lesquels la commission qui s'occupe de la question à Genève — la Commission des négociations commer-

ciales — avait d'autres tâches préliminaires auxquelles elle pouvait s'atteler. Il n'empêche que dans *Le Figaro* d'hier, en date du 13 novembre, on pouvait lire, à côté des mots « Le Nixon Round », ce titre : « Les négociations sont au point mort ». J'espère vivement que cette affirmation relève de la licence ou de l'exagération journalistique et ne correspond pas à la réalité.

N'étant pas socialiste, j'ignore tout de l'Internationale socialiste, mais ce que je tiens à dire, c'est que ces négociations sont bien trop importantes pour la prospérité future des populations de tous les pays que nous représentons ici pour qu'on les laisse s'enliser en raison des difficultés internes de l'un des pays participants, si terribles soient ces difficultés et quelle que soit la sympathie que nous éprouvons pour le pays en question.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Jahn.

M. Jahn. — (A) Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à féliciter MM. Dequae et de la Malène pour leurs remarquables rapports. Je me référerai au passage du rapport de M. Dequae ayant trait aux relations entre le GATT et les pays à économie centralisée et planifiée, à savoir le paragraphe F et les conclusions G. Il est dit notamment à l'alinéa 41 :

« A un stade ultérieur, le GATT devrait être réformé pour tenir compte des caractéristiques du système économique des pays communistes et permettre à ces derniers de participer largement aux échanges internationaux et à la coopération économique. »

Permettez-moi d'examiner de près ces questions. Je voudrais vous faire part, ainsi qu'à nos collègues du Conseil de l'Europe, de quelques idées qui ont été exprimées au Parlement européen, au sein de la commission politique, à propos des échanges commerciaux avec les pays à commerce étatisé.

L'importance du développement des relations économiques avec les États de l'Europe de l'Est a été reconnue dès le début des années 60. C'est à partir de cette époque que les différents États membres ont pris des mesures unilatérales ou bilatérales pour intensifier ces relations. Le Parlement européen n'a pas tardé lui non plus à souligner l'importance des échanges commerciaux et à analyser les facteurs qui s'opposent au développement du commerce ; cependant, le volume global des échanges n'a guère changé de manière durable. Les exportations de la Communauté vers les pays à commerce étatisé représentent 7 % environ du total de ses exportations. Inversement, la Communauté tient une place plus importante dans les exportations des pays à commerce étatisé.

En 1971, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie et la RDA ont acheminé vers la Communauté de 10 à 14 % de leurs exportations, le chiffre correspondant étant de 7,5 % pour l'URSS et de 21,9 % pour la Roumanie.

Ces chiffres résultent de l'application du principe resté jusqu'ici en vigueur, selon lequel il faut s'efforcer de réaliser un équilibre commercial bilatéral. Il est évident qu'un accroissement sensible des échanges ne pourra avoir lieu que lorsque les produits d'exportation des pays de l'Est présenteront suffisamment d'intérêt pour les marchés occidentaux. Mais cela suppose une modification de l'organisation commerciale et de la qualité des marchandises, modification qui ne peut intervenir qu'à long terme. Tous les États membres ont attaché une importance particulière aux relations avec les États de l'Europe de l'Est et ils ont donc fait appel plus largement que dans le cas des nations occidentales aux instances responsables de la politique commerciale.

Depuis le 1^{er} janvier 1973 — Monsieur le Président l'a rappelé — deux événements ont modifié cependant de manière durable le rôle des Communautés en matière de politique étrangère :

— l'élargissement de la Communauté a mis fin à la sépa-

ration des principaux États de l'Europe occidentale. Grâce à l'adhésion de la Grande-Bretagne et à l'obligation de poursuivre des objectifs communs, on a pu parvenir pour la première fois à un large consensus politique de ces États ;

— en outre, la nécessité d'adopter une attitude commune à l'égard des pays tiers est plus pressante que jamais puisque depuis le 1^{er} janvier 1973 les dispositions du traité relatives à la politique commerciale commune sont intégralement applicables. Depuis cette date, des contrats commerciaux avec les pays à commerce étatisé ne peuvent plus être conclus séparément par les États membres. Les accords bilatéraux existants viendront à expiration à la fin de 1974. Si ces contrats ne sont pas expressément prorogés — également par les instances communautaires — la Communauté européenne doit conclure des accords avec les États de l'Europe de l'Est ou prendre des mesures unilatérales. Ces deux mécanismes doivent permettre d'utiliser le poids économique de la nouvelle entité pour mettre en place une puissance politique appréciable.

Les États de l'Europe de l'Est — et notamment l'URSS — ont réagi contre cette évolution, bien que la réaction s'explique sans doute aussi par des intérêts plus vastes.

Le point culminant de cette réaction a été la visite rendue en août 1973 par le secrétaire général du COMECON, M. Fadejev, au président du Conseil de ministres de la CEE.

La Communauté a accueilli favorablement, mais avec une certaine réserve, l'offre de négociations entre le COMECON et la CEE qui a été faite à l'occasion de cette visite.

A côté de ces questions formelles — élargissement ou approfondissement, accords bilatéraux ou multilatéraux — la Communauté doit également faire face au problème des relations bilatérales entre les États membres et les pays de l'Europe de l'Est.

De nombreux accords de coopération — qui ont été évoqués aujourd'hui au cours de la discussion — ont été conclus

sur une base bilatérale. Les dispositions de ces accords, concernant la collaboration en matière de production, d'investissements et de commercialisation, auront une incidence non négligeable sur les courants commerciaux, et partant, sur la future politique commerciale de la Communauté. Par ailleurs, le problème des taux d'intérêt préférentiels accordés sur une base bilatérale n'est pas encore résolu.

La Commission a présenté au Conseil de ministres, en décembre 1972, des propositions de réglementation commune concernant aussi bien les taux d'intérêt que les accords de coopération. Il conviendrait que les attributions de la Communauté soient clairement définies avant le début des négociations avec le COMECON.

L'abolition des restrictions quantitatives pourrait faire également l'objet de négociations avec le COMECON, ainsi que la question de savoir dans quelle mesure des tarifs préférentiels peuvent être consentis aux États de l'Europe de l'Est.

Les problèmes posés par les relations bilatérales et multilatérales revêtent en l'occurrence une importance toute particulière pour notre Parlement. La volonté de dialogue exprimée officiellement par les États de l'Europe de l'Est ne concerne expressément, pour le moment, que les rapports entre le COMECON et les Communautés européennes. Mais il ressort d'un large débat qui a eu lieu au sein de la commission politique du Parlement européen que l'immense majorité est d'avis que la Communauté doit s'efforcer de conclure des accords par le biais de négociations avec le COMECON, tout en continuant comme par le passé à traiter sur une base bilatérale avec tous les États qui font partie du COMECON. Il est donc également dans l'intérêt du développement interne de la Communauté que l'on parvienne à faire coexister les relations bilatérales et les relations multilatérales avec le COMECON ou avec ses membres.

Monsieur le Président, je viens à ma conclusion. Il existe de multiples interdépendances entre l'« Union politique » des

États membres de la CEE prévue pour 1980 et les rapports avec l'Europe de l'Est. En voici les principaux aspects :

Les problèmes posés par des relations purement économiques n'apparaissent nulle part aussi clairement que dans les relations avec les pays à commerce de politique étrangère et de sécurité et sont, comme nous le constatons dans toutes les discussions, intimement mêlés. Ils ne peuvent être traités sans qu'il en résulte un affaiblissement de la position globale. Les relations économiques des États membres avec les pays à commerce étatisé sont toujours placées sous le signe de la concurrence plutôt que de la coopération. A la longue cela ne peut que nuire aux intérêts des différents membres de la Communauté, et la réalisation de l'union politique peut même s'en trouver compromise. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut parvenir à un accord dans ce domaine, comme l'a proposé la Commission au Conseil de ministres. Celui-ci n'a malheureusement donné encore aucune réponse. Les rapports de la CEE avec les États de l'Europe de l'Est constituent l'un des aspects de la position générale de la Communauté européenne ainsi que du Conseil de l'Europe dans l'Europe future et dans le monde.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Bangemann, au nom du groupe des libéraux et apparentés du Parlement européen.

M. Bangemann. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le principe de la libéralisation des échanges mondiaux n'est pas dicté par l'égoïsme des pays développés : comme l'a souligné à juste titre M. de la Malène, ce principe peut et doit constituer un facteur de progrès et déterminer en même temps la prospérité générale.

Par conséquent, lorsque la Communauté européenne se prononce pour une suppression des barrières douanières et des autres entraves non tarifaires, ce n'est pas parce qu'elle veut, étant dans une position de force, arbitrairement et délibérément faire abstraction des faiblesses de ses partenaires commerciaux, mais parce qu'elle est profondément convaincue que seul ce

principe garantit la participation de tous les pays au développement général.

Nous en sommes convaincus parce que l'application de ce principe a donné de bons résultats en ce qui concerne le développement de notre Communauté. M. de la Malène l'a, à mon avis très bien montré.

S'inspirant des thèses du Parlement européen et de sa commission des relations économiques extérieures, il a également étudié la relation qui existe entre, d'une part, les négociations au sein du GATT et, d'autre part, les questions relatives à la réforme du système monétaire mondial. Il ne fait aucun doute qu'il y a dans ce domaine un parallélisme et qu'une réforme du système commercial doit s'accompagner obligatoirement d'une réforme des mécanismes monétaires. Mais comme il faudra plus de temps en matière monétaire, ne serait-ce que pour parvenir à des solutions temporaires, il vaut mieux discuter d'abord des questions commerciales sans perdre de vue, bien entendu, le parallélisme existant entre les deux types de questions. Je crois que M. de la Malène a exprimé correctement l'avis de sa commission sur ces problèmes.

Les pays membres de la Communauté ne doivent pas trop insister, lors de ces négociations, sur le fait que l'union douanière constitue au sein de la Communauté le noyau de l'intégration. Certes, cela est vrai d'un point de vue historique, mais c'est faux au regard de l'évolution. Car si nous visons l'union politique pour donner une identité à la nouvelle Europe, l'union douanière ne perdra pas, bien sûr, son caractère d'identité, mais elle ne constituera plus la pièce maîtresse de l'intégration. Ce qui a été réalisé jusqu'à présent est un acquis historique de la Communauté, mais cet acquis ne doit pas obérer l'avenir, notamment en ce qui concerne les relations de cette Communauté avec les autres pays.

Il est évident que les barrières douanières ne pourront être supprimées que progressivement, en particulier pour éviter des conflits sociaux. Mais nous sommes profondément convain-

cus qu'elles doivent être supprimées dans l'intérêt de tous. Lord Mansfield a nettement fait ressortir que les obstacles et entraves non tarifaires ont peut-être déjà, et en tout cas auront à l'avenir, une plus grande importance si l'on tient compte des problèmes relatifs à la protection de l'environnement. L'évolution aura alors en fait un double aspect négatif. Car si les pays développés attachent beaucoup de prix à la protection de l'environnement, ils désavantagent leur industrie face à la concurrence et, d'autre part, la pollution augmentera dans les pays sous-développés, ce qui ne résout pas le problème, et dans les deux cas, ne satisfait personne. Nous devons, en raison justement de l'importance particulière de la protection de l'environnement, nous charger de la tâche délicate, longue et pénible de la suppression des obstacles non tarifaires, en concentrant tout d'abord l'attention, comme il se doit, sur les questions les plus importantes.

Le fait d'insister sur le principe de la libéralisation ne peut évidemment dissimuler que ce principe n'a pas de valeur en soi, ce qui est le propre de tout principe. Mais s'il était appliqué strictement, il pénaliserait en fait les pays en voie de développement. Cela vaut en particulier pour le commerce mondial des produits agricoles.

Au nom de mon groupe au Parlement européen, je voudrais souligner très fortement ce que M. de la Malène a dit. Il ne faudrait pas en ce qui concerne les solutions à long terme de ces questions, se laisser guider uniquement par la situation actuelle. On commettrait une grave erreur si, du fait de la pénurie existante, sur le plan mondial, de denrées alimentaires, on tirait la conclusion que les pays développés doivent dorénavant maintenir leur production agricole au niveau élevé qu'elle a atteint et peut-être même l'accroître afin de, pour ainsi dire, nourrir la population mondiale. Ce serait la pire des erreurs, car les pays sous-développés seraient ainsi maintenus dans la position qui est actuellement la leur et ils demeureraient d'éternels quémandeurs, ce qui entraverait leur propre développement.

Tout en respectant le principe du libéralisme dans les

échanges mondiaux, nous pouvons, grâce à la conclusion d'accords sur les contingents et sur les prix, offrir une possibilité de développement aux pays du tiers monde. Je regrette infiniment, pour ma part, que l'on ne soit pas encore parvenu, et que la Communauté n'ait pas réussi non plus, à adopter une attitude raisonnable et obligatoire en ce qui concerne l'accord mondial sur le sucre parce que cet accord montrerait de manière éclatante que les pays européens sont en mesure de comprendre leur rôle et celui des pays en voie de développement dans ce domaine.

On objectera bien sûr que si l'on permet à ces pays, au moyen peut-être d'un système de coûts comparatifs, d'utiliser les possibilités de production qu'ils ont, de risquer d'aboutir à un renforcement de la monoculture, qui est justement la cause de la faiblesse économique de ces pays. Cet argument est à la fois juste et faux. Il ne fait aucun doute qu'un accroissement et une diversification de la production industrielle permettraient à ces pays de mieux se prémunir contre les crises. Mais ils n'y parviendront pas si on leur retire les bases d'un tel développement. Nous devons d'abord consolider ce qu'ils possèdent actuellement pour parvenir ensuite dans la mesure du possible à une meilleure situation.

Mais, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tous ces problèmes devraient être résolus dans le cadre du libéralisme. Il serait funeste que nous portions atteinte, par des conventions, au principe de la libéralisation du commerce mondial, au point d'en faire une sorte d'ombrelle pour les beaux jours, le commerce mondial étant paralysé en cas de pluie, c'est-à-dire en temps normal. Toutes les conventions et tous les accords commerciaux concrets devraient donc tendre à une libéralisation du commerce mondial parce que les problèmes seraient alors plus faciles à résoudre à long terme.

Cela veut dire aussi, Monsieur le Président, que nous allons en arriver à une autre définition de notre politique de développement. Nous allons de plus en plus définir et appliquer une politique du développement qui est une politique de la divi-

sion du travail. Il n'est pas possible d'imposer aux pays en voie de développement, du fait de leur situation historique, notre collègue du parti travailliste l'a à juste titre souligné, un rôle qui est, certes, celui de partenaires, mais qui les maintient néanmoins dans une relation de dépendance. Nous devons parvenir à une division mondiale du travail, car c'est la seule chance de progrès pour les pays en voie de développement. Voilà ce que signifie pour moi la solidarité internationale.

Mais je tiens à signaler qu'à ce principe de la solidarité internationale devrait être lié un autre principe qui, du fait des circonstances actuelles — mais pas seulement pour cette raison — devrait être mis en valeur par cette Assemblée. C'est ce que j'appellerai le principe de la solidarité internationale, par opposition ou par rapport au principe de la solidarité internationale. Voici ce que j'entends par là. La division internationale du travail rend les différents partenaires plus fragiles. Si nous nous appuyons les uns sur les autres parce que nous croyons que cela est juste et raisonnable du point de vue économique et politique, nous devons en même temps faire davantage d'efforts pour éviter les précisions économiques entre nous. Cela veut dire — je n'en parle pas seulement en raison des circonstances actuelles, qui ont été longuement évoquées hier, en particulier au cours du débat sur l'énergie, mais plutôt en pensant à l'avenir — que nous devons orienter les négociations vers l'élaboration de dispositions fondamentales de droit international garantissant que quiconque participe à la division du travail et en tire des avantages ne peut causer, par des pressions économiques, des difficultés à un autre membre qui est tributaire de la division du travail.

Nous vivons à une époque, Mesdames, Messieurs, où les conflits militaires de type classique se raréfient. Ils ne sont pas exclus, mais ils deviennent moins fréquents. Un nouveau moyen — qui me paraît contraire au droit international — d'influencer la politique des autres États vient cependant prendre la relève : c'est la pression économique. Plus la division internationale du travail fait des progrès, plus l'interdépendance des pays augmente, et plus les pressions économiques de toutes sortes

prennent, dans notre monde moderne, le caractère d'un conflit militaire. De nos jours, les guerres ne se font pas seulement avec des armes, mais aussi au moyen du boycottage économique. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, il me semble utile d'attirer votre attention sur ce point afin que soit adoptée lors des négociations — nous aurons nous-mêmes encore l'occasion d'exprimer en détail nos idées sur la question — une sorte de clause de bonne conduite destinée non seulement à protéger les industries exposées, mais aussi à garantir que les pays qui sont parties à de tels accords internationaux et qui bénéficient de la protection et des avantages conférés par ces accords, s'engagent en même temps à ne pas menacer leurs partenaires et à s'abstenir d'employer, outre la force pure, le boycottage et les autres moyens de pression économiques, afin que l'instrument extrêmement sensible que constitue la division internationale du travail puisse vraiment fonctionner.

Je donnerai un exemple concret : si nous acceptons, par un accord mondial sur le sucre, d'acheter aux pays en voie de développement certaines quantités à un prix déterminé, nous devons pouvoir compter, quant à nous, sur ces livraisons. Si nous ne pouvons pas compter sur ces livraisons, il ne sera jamais possible de combattre vraiment l'idée d'autarcie et de production nationale excédentaire, parce que chacun fera valoir que la Communauté ne peut pas se permettre de compromettre la sécurité de ses approvisionnements en accordant aux pays du tiers monde de plus larges possibilités de développement. La relation est donc réciproque. Quiconque ne perçoit pas la réciprocité de cette relation — expression à laquelle nous donnons un sens plus large que celui qu'elle a habituellement — lèse à long terme ses propres intérêts. Il faut que nous en soyons convaincus, de même que ceux qui s'efforcent avec nous de réformer le marché.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Farr.

M. Farr. — (E) Monsieur le Président, je tiens à féliciter les deux rapporteurs.

Toutefois, je voudrais d'abord répondre au dernier orateur, représentant la république fédérale d'Allemagne ; il me paraît inexact, en effet, d'affirmer que les accords internationaux relatifs au sucre sont sans valeur. La Grande-Bretagne a conclu avec les pays du Commonwealth un accord sur le sucre de canne qui est appliqué depuis plus de vingt ans et nous permet actuellement d'importer 1 750 000 tonnes de sucre par an. Nous jugeons ce résultat extrêmement satisfaisant et, même pendant les périodes de pénurie mondiale, lors de la crise de Cuba par exemple, nous avons toujours obtenu du Commonwealth les quantités garanties par les textes. De tels accords jouent donc un rôle, et celui que je viens de citer a été très utile.

J'aimerais maintenant rendre hommage aux deux rapporteurs, notamment à M. Dequae, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au Conseil de l'Europe. J'approuve en particulier les cinq objectifs concernant l'agriculture mentionnés au paragraphe 26. Je partage entièrement les points de vue exprimés dans le rapport, mais je me demande s'il ne faudrait pas y introduire un sixième objectif, qui aurait trait aux pays en voie de développement : des pays développés comme les nôtres ne devraient pas nécessairement chercher à se suffire à eux-mêmes lorsqu'il s'agit d'une denrée alimentaire qui, bien que facile à cultiver, n'est pas indispensable aux fins d'assolement mais dont l'exportation est essentielle à certains pays en voie de développement où elle fait l'objet d'une monoculture.

A cet égard, je souscris tout à fait à l'appel de M. Dequae pour des accords internationaux produit par produit. Ils seraient les bienvenus notamment en ce qui concerne le blé, le bœuf, le mouton et les produits laitiers.

Mais j'aimerais revenir aux conditions qui me paraissent les plus souhaitables quant au renouvellement des accords mondiaux sur le sucre.

Comme je l'ai dit au dernier orateur, les arrangements établis à ce sujet dans le cadre du Commonwealth donnent toute satisfaction depuis longtemps. Je trouve inacceptable, et je l'ai

déclaré au Conseil de l'Europe et au Parlement européen, que les pays développés d'Europe, auxquels s'offrent plusieurs autres solutions profitables, s'entêtent à produire des excédents de sucre de betteraves alors que tant de pays en voie de développement du Commonwealth et du tiers monde sont réduits, pour des raisons climatiques et autres, à une monoculture qui rend leur économie entièrement dépendante des exportations de sucre. C'est pourquoi les objectifs 1, 4 et 5 du rapport de M. Dequae me semblent très pertinents. Les producteurs européens peuvent se tourner vers d'autres cultures, le colza par exemple, qui répondraient à une demande et joueraient le même rôle que la betterave dans les rotations. Mais les producteurs de canne de nombreux pays en voie de développement n'ont aucune possibilité de remplacement. J'aimerais que nous revenions à une table de négociation pour essayer de conclure de nouveaux accords internationaux sur le sucre, puisque les textes en vigueur expirent à la fin de l'année.

J'invite donc les membres de nos deux Assemblées à encourager, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs Parlements nationaux, l'établissement d'accords internationaux sur le sucre qui feraient des pays développés d'Europe occidentale des importateurs nets et non plus surtout des exportateurs.

L'une des parties les plus importantes du rapport de M. Dequae est celle où il préconise la recherche de nouveaux accords mondiaux article par article. La tâche n'est pas facile et l'échec des négociations sur le sucre incline au pessimisme. Cependant, si nous pouvions conclure de tels accords avant 1975, ce n'est pas seulement au tiers monde mais à nous-mêmes que nous rendrions service : nous éviterions ainsi de vendre des surplus alimentaires européens à bas prix et avec de lourdes pertes, comme nous l'avons fait récemment pour le beurre que nous avons bradé aux Russes.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Holtz.

M. Holtz. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les négociations au sein du GATT ont pour but de renforcer la libéralisation et de stimuler le développement des échanges internationaux. Il s'agit en outre d'élever le niveau de vie et d'accroître la prospérité de tous les peuples. C'est ce qu'on entend dire partout. Or quel est le bilan ? Certes, le commerce mondial s'est considérablement développé, mais la part des pays en voie de développement dans ce commerce est passée de 30 % en 1950 à 17 % en 1970.

Le niveau de vie s'élève bien entendu beaucoup plus vite dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement. Le prix des produits industriels a en règle générale connu une plus forte hausse que celui des matières premières et même du pétrole, qui nous préoccupe depuis quelques semaines ; en effet, si le prix du pétrole a augmenté de 100 % environ depuis 1960, le prix de certains produits industriels a triplé dans la même période.

Ces quelques données montrent que les mesures de libéralisation qui ont été prises jusqu'à présent servent mieux les intérêts des pays industrialisés que ceux des pays en voie de développement. C'est pourquoi je me réjouis que les deux rapporteurs — M. Dequae aussi bien que M. de la Malène — proposent de prendre également et surtout en considération le point de vue des pays en voie de développement lors des prochaines négociations au sein du GATT.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi maintenant d'apporter quelques précisions. Tous les hommes politiques responsables ont reconnu que l'octroi d'aides publiques aux pays en voie de développement ne suffit pas. L'aide au développement ne doit pas être seulement une aumône versée par les pays industrialisés pour apaiser leur mauvaise conscience ; elle doit consister également dans des transformations des secteurs économiques et commercial dans leur ensemble. La division internationale du travail ne doit pas être pour nous un moyen de confiner

à jamais le tiers monde dans le rôle de fournisseur de matières premières.

Dans ces conditions, nous devons — les nations occidentales, mais aussi les pays de l'Europe de l'Est qui sont industrialisés — être prêts, dans le cadre du GATT et en faveur des pays en voie de développement :

1. à soutenir des mesures de diversification dans le domaine des exportations et des importations ;

2. à ne pas élever le système préférentiel au rang de principe sacré ;

3. à renoncer partiellement à la réciprocité dans les accords commerciaux préférentiels ;

4. à empêcher les pratiques commerciales restrictives suivies par exemple dans le domaine des importations, des exportations et des prix par l'industrie privée et en particulier par les entreprises qui opèrent sur le plan international ;

5. à supprimer à long terme les obstacles non tarifaires tels que les quotas d'importation, les taxes compensatoires aux frontières, les normes, les dispositions relatives à la protection de l'environnement et à la sécurité.

C'est justement dans ces domaines que des mesures concrètes doivent être prises. Les pays industrialisés ne veulent pas et ne doivent pas suivre une politique d'intérêts postcoloniale. Nous refusons le néocolonialisme.

Nous préférons opter pour une association et pour une interdépendance économique à l'échelle du monde. Une dépendance unilatérale telle que celle qui a été imposée pendant longtemps et qui est imposée encore partiellement au tiers monde par les pays industrialisés est en contradiction avec l'esprit des négociations du GATT. En tant qu'avocat des pays sous-développés je comprends d'une part l'attitude des États arabes producteurs

de pétrole — permettez-moi de faire ici une dégression dans un domaine d'une actualité brûlante —, mais je constate d'autre part avec la plus grande inquiétude que la crise du pétrole pourrait renforcer en Europe comme aux États-Unis les tendances protectionnistes et même la volonté d'autarcie, ce qui s'opposerait à la libéralisation des échanges internationaux souhaitée par tous les pays qui ont adhéré au GATT, parmi lesquels se trouvent par exemple l'Égypte et le Koweït.

J'espère que les États européens — cette question devrait faire également l'objet d'une discussion — adopteront une attitude commune et solidaire à l'égard de l'embargo pétrolier. La présente réunion des membres du Conseil de l'Europe et du Parlement européen devrait constituer une bonne occasion de manifester clairement la solidarité européenne.

Mais j'espère que l'on n'en viendra pas de part et d'autre à une escalade du chantage et que l'on mettra au point un règlement satisfaisant pour tout le monde qui prendra peut-être la forme d'une clause de bonne conduite.

J'ai rappelé au début de mon exposé quels sont les buts du GATT. Je vous renvoie au paragraphe 9 du rapport de M. Dequae. Il y est question d'expansion économique et de prospérité.

Mais si l'on ne veut pas creuser le fossé entre les nations riches et les pays pauvres, il faut prendre des mesures pour assurer une division plus équitable du travail et une répartition plus juste des biens et des revenus. Bref, dans toutes les mesures concernant le commerce, il ne faut pas oublier la composante sociale.

Je devrais peut-être présenter ultérieurement, au nom du groupe socialiste, quelques propositions d'amendement au Comité commun.

(Applaudissements)

PRÉSIDENTE DE M. BERKHOUWER**Président du Parlement européen**

Le Président. — La parole est à M. Dequae.

M. Dequae. — (N) Monsieur le Président, M. Holtz a dit qu'il va encore faire quelques observations concernant le point de vue de son groupe.

Je lui demande de le faire maintenant pour que nous puissions donner une réponse commune et qu'il n'y ait pas besoin d'un ajournement.

M. le Président. — Il s'agit de la proposition de communiqué commun. Je crois savoir — peut-être pourrez-vous confirmer mon opinion — que la réunion jointe n'a pas l'habitude de s'achever sur une résolution. C'est quelque chose de nouveau, c'est un essai pour parvenir à un communiqué commun. Personne ne peut nous interdire d'introduire cette nouveauté et de conclure nos échanges de vues par un tel communiqué. J'ai devant moi un avant-projet de communiqué commun qui, si la réunion jointe en est d'accord, peut être adopté.

A vrai dire, nous avons fait un pas de plus, car je suis également saisi d'une proposition de modification de l'avant-projet de communiqué commun, présentée par M. Vals au nom du groupe socialiste du Parlement européen. C'est un amendement aux paragraphes 5, 9, 11 et 13. Comme je reçois aussi maintenant un amendement du délégué allemand, je ne sais pas où nous en sommes.

Je crains que notre échange de vues ne dégénère. Ce n'est peut-être pas un joli mot, mais je ne sais pas comment nous allons pouvoir lui donner une issue convenable. En effet, nous ne connaissons pas la procédure de vote à la réunion jointe sur les résolutions et les amendements aux résolutions.

La parole est à M. de la Malène.

M. de la Malène, rapporteur. — Monsieur le Président, je me permets de vous faire remarquer que nous innovons en matière de procédure. Deux assemblées sont réunies ici, qui tiennent leurs pouvoirs de leur propre constitution, qui ont leur propre règlement. Elles se réunissent pour échanger les idées, mais il me paraît difficile de transformer cette réunion jointe en une structure juridique permettant des votes, exprimant des majorités ou des minorités. Nous ne pouvons aller dans cette direction.

Nous avons fait un effort de bonne volonté, M. Dequae et moi, pour nous mettre d'accord sur un texte qui pourrait être le sien et le mien. Mais il me paraît très difficile, juridiquement, de faire intervenir une procédure comportant le droit d'amendement, et je réponds ainsi à l'avance aux propositions d'amendements qui pourraient être faites.

M. le Président. — Monsieur de la Malène, vous avez traduit exactement ma pensée.

La parole est à M. Dequae.

M. Dequae, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, nous ne sommes pas tenus en effet d'amender ce texte. Néanmoins, il est intéressant pour nous de connaître les points de vue et les opinions sur ce sujet, car nous pourrions alors donner une forme définitive au communiqué sous notre propre responsabilité. Nous n'avons pas besoin de voter parce que nous n'avons pas besoin de savoir si nous sommes d'accord sur ce point. Je tiens seulement à ce que nous soyons informés pour que dans notre réponse nous puissions faire connaître notre position sur la question.

M. le Président. — Je propose que l'orateur précédent remette aux deux rapporteurs les amendements qu'il souhaite voir adoptés. Je leur remettrai les propositions de M. Vals. Nous laisserons aux rapporteurs le soin de dire si et dans quelle mesure ils peuvent et veulent incorporer les amendements dans leur texte commun.

Cette proposition est-elle acceptée ?

M. Dequae, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, il s'agit d'un malentendu. Il me paraît bon de prendre connaissance de ces amendements et de savoir pourquoi on les a déposés. Le mieux, à mon avis, est que leur auteur nous les explique brièvement en trois minutes.

M. le Président. — Je propose de donner deux minutes à l'auteur des amendements pour les expliquer.

La parole est à M. Holtz.

M. Holtz. — (A) Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'autoriser à prendre la parole pendant deux minutes encore.

Le document que vous avez sous les yeux a été préparé par M. Vals et par moi-même et il devait être présenté par nous deux. Je n'exprime donc pas des idées différentes ; les deux noms figurent sur le document.

Je pense également que nous devrions nous référer à ce qui a été dit hier, par exemple à ce qu'a dit le Chancelier fédéral Willy Brandt. Nous ne voulons pas nous émasculer nous-mêmes — ni au Parlement européen ni au Conseil de l'Europe. Ce que nous décidons ici n'a pas une portée mondiale, mais sert néanmoins à former l'opinion de ces deux instances. Je vous remercie donc encore une fois.

Je me réfère à la version française de l'avant-projet de communiqué commun et tout d'abord au paragraphe 5, où il est dit : « Ont souligné la nécessité d'une concertation des pays d'Europe occidentale » — nous voulons ajouter : « notamment » — « dans le cadre des présentes négociations du GATT et du Fonds monétaire international » ; le mot « notamment » devrait souligner encore ce point.

Au point 9, nous acceptons tout l'alinéa, mais nous propo-

sons d'y ajouter les mots : « dans la mesure où une répartition équitable des biens et des revenus est assurée ».

Au point 11, nous laisserions le texte inchangé, mais à la troisième ligne, dans le passage relatif aux « efforts parallèles visant à la mise sur pied d'un système monétaire international suffisamment stable », nous voudrions remplacer « parallèles » par « préalables ».

Enfin, le groupe socialiste propose que nous nous en tenions à la première phrase du point 13, ainsi modifiée : « Ont estimé que les réformes devraient être entreprises pour accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement. » Nous voudrions supprimer la suite parce qu'il nous semble qu'autrement nous devrions ajouter une longue liste de mesures, le texte proposé ayant à nos yeux un caractère un peu trop général.

M. le Président. — La parole est à M^{me} Aasen.

M^{me} Aasen. — (E) Lorsque nous examinons la coopération entre pays européens, nous devons nous souvenir qu'une structure régionale n'est pas une fin en soi, mais l'un des éléments d'une structure globale, subordonné à un objectif plus vaste. La question la plus cruciale de notre époque est le fossé qui sépare les États riches des États pauvres, et nous savons tous que l'aide au développement, si nécessaire et important soit-elle, est insuffisante pour résoudre ce problème.

Malgré les efforts accomplis pendant la première décennie des Nations unies pour le développement, le fossé s'est élargi. Aujourd'hui, trois ans après le début de la seconde décennie du développement, dénommée également « stratégie de la survie », la différence entre riches et pauvres s'accroît encore.

Les négociations du GATT seraient axées sur l'élimination des barrières aux échanges, mais notre action doit avoir un but plus large — promouvoir des relations internationales de paix et éliminer les injustices et les sources de conflits. Le gouverne-

ment norvégien, quoique favorable à une réduction maximale des barrières tarifaires, sait fort bien que leur suppression complète est pratiquement impossible pour l'instant. La plupart des pays en voie de développement auront besoin de ces barrières pendant de nombreuses années encore pour protéger leurs industries naissantes.

Quant aux barrières non tarifaires, les mesures devraient être concentrées sur les facteurs qui nuisent directement aux échanges internationaux normaux. Il ne sera sans doute pas possible, en deux ans, d'obtenir de bons résultats dans toutes les parties de ce domaine complexe. Toutefois, le GATT pourrait jouer un rôle de contrôle permanent efficace, et il y aurait lieu d'envisager des travaux complémentaires.

Les problèmes difficiles des échanges agricoles doivent être examinés dans la perspective des ressources mondiales. Un pays qui s'efforce de développer sa production plutôt que de puiser dans des ressources dont il y a pénurie dans le monde, n'agit pas contrairement à la saine pratique des échanges internationaux.

J'aimerais souligner également la nécessité d'augmenter le rôle de l'aide alimentaire, et des autres aides et d'élaborer un programme international de réserves. Les besoins et les intérêts des pays en voie de développement doivent rester au premier plan de nos préoccupations. Il est normal que beaucoup de ces pays ne voient pas grand avantage, pour eux-mêmes, à un abaissement général des barrières tarifaires, si ce n'est le renforcement du système préférentiel. Des résultats importants pour le tiers monde peuvent être obtenus par d'autres moyens — par exemple, la réduction de nos contingents permanents. Le secrétariat de la CNUCED a d'importantes fonctions à remplir dans ce contexte. Il devrait apporter aux pays en voie de développement l'aide nécessaire pour que leurs besoins particuliers soient pris en considération au cours des négociations.

Je pense qu'il serait bon d'accorder aux pays en voie de développement un système généralisé, non réciproque, de préférences douanières comme l'indique la conclusion du doc. 3559.

Des efforts spéciaux sont indispensables en faveur des plus pauvres de ces pays. Nous devons reconnaître, en outre, la nécessité de réformes commerciales et monétaires simultanées. Il faut admettre qu'un système économique international ou l'absence d'un tel système favorise le monde riche et entrave les efforts des pays en voie de développement pour atteindre l'indépendance économique. Le problème demande à être examiné avec ces pays, en vue de leur offrir de meilleures possibilités. Dans ce monde aux ressources énormes et cependant limitées, nous dépendons les uns des autres. Les seules solutions réelles sont donc globales. Pour les élaborer, il est indispensable que les habitants des différentes parties de la terre communiquent et que les plus favorisés comprennent le point de vue des pays en voie de développement.

Il reste à espérer que nous aurons la volonté d'attaquer les problèmes à leurs racines, même si notre niveau de vie s'en ressent. En tant que parlementaire, nous devons montrer dans nos assemblées respectives que les difficultés ne peuvent être surmontées isolément, ni dans le cadre de parlements nationaux, ni dans une région comme l'Europe, mais seulement dans un contexte global.

A mon avis, les documents qui nous ont été soumis auraient dû accorder beaucoup plus d'attention aux problèmes des pays en voie de développement du point de vue de ces pays eux-mêmes.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Delforge.

M. Delforge. — Monsieur le Président, à la lecture des excellents rapports qui nous ont été présentés, nous nous rendons compte que ceux-ci ont été rédigés il y a déjà quelque temps. Il est bien certain qu'ils ne pouvaient pas examiner en priorité les problèmes qui ont surgi récemment.

Or, nous devons bien constater que tout notre développe-

ment économique est directement conditionné aujourd'hui par notre politique énergétique. A partir d'aujourd'hui et pour un temps assez long, semble-t-il, notre politique générale sera également influencée par nos possibilités d'approvisionnement en produits énergétiques. La dernière réunion des ministres des affaires étrangères des Neuf a prouvé qu'il ne s'agit plus seulement d'un problème économique. Dès à présent, l'énergie conditionne toute notre action sociale et je ferai remarquer à notre collègue travailliste, qui a pris la parole il y a un instant, que le problème du prix du pétrole n'est pas certainement le plus important. Hier peut-être, mais aujourd'hui il s'agit de la possibilité d'approvisionnement avant toute autre mesure.

Nous devons bien constater que l'Europe n'a joué aucun rôle en ce domaine. La recherche de nouvelles sources d'énergie n'a pas été une de nos préoccupations majeures. Nous mesurons actuellement l'erreur que fut la mise en veilleuse des activités de l'Euratom, et ceci n'est cité certainement qu'à titre d'exemple. Mais, toujours à titre d'exemple, nous devons regretter que ni le Conseil de l'Europe, ni la Communauté, ne soient directement intervenus dans les recherches pétrolières en mer du Nord.

Sans mésestimer l'importance de la politique laitière, nous avons le droit de constater que jusqu'à ce jour aucun marathon européen n'a été consacré au pétrole et à notre approvisionnement. Le public comprendrait mal, notre collègue britannique vient de le dire également il y a un instant, que cette Assemblée ne se préoccupe pas de notre approvisionnement en énergie. Dans ce domaine primordial, nous devons affirmer notre solidarité européenne. Cela a été peu dit, et surtout cela ne s'est pas manifesté ces derniers temps. Sans vouloir aborder ici le fond du problème, ce qui nous conduirait trop loin, je souhaiterais que nous affirmions ce principe de solidarité. Je propose donc en conséquence à nos deux rapporteurs d'examiner dans l'esprit qui a été défini tout à l'heure par M. Dequae un amendement au communiqué commun. Je souhaiterais qu'au point 4, où il est question de la coopération et de l'unification européenne sur les plans économique et politique », on puisse insérer entre « économique » et « politique » le mot : « *énergétique* ».

Dans les discussions avec les États-Unis et avec les pays en voie de développement, notamment, l'Europe devrait, à mon sens, faire connaître sa solidarité, ainsi que son souci et sa volonté de changer la situation actuelle.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Aano.

M. Aano. — *(E)* Je voudrais dire tout d'abord combien j'apprécie la possibilité que des réunions jointes comme celle-ci offrent aux représentants des pays d'Europe occidentale non membres de la CEE de rencontrer des parlementaires des Neuf. Il importe que les parlementaires des démocraties européennes, appartenant ou non à la CEE, se réunissent et échangent leurs points de vue sur un avenir commun. Ces réunions sont particulièrement utiles, et même nécessaires, à ceux des Scandinaves qui sont restés en dehors de la Communauté des Neuf, et qui peuvent ainsi s'intégrer à la famille plus vaste des nations européennes.

Il va de soi que ces contacts seront maintenus au cours des sessions ordinaires du Conseil de l'Europe, mais les réunions jointes de cette organisation avec le groupe plus restreint que représente le Parlement européen prendront à l'avenir une valeur croissante. C'est pourquoi j'aimerais demander à ceux qui préparent ces réunions et en fixent les dates de les rattacher, dans toute la mesure du possible, aux sessions ordinaires. Comme vous le savez, la participation aux réunions implique trois jours de voyage pour certains d'entre nous qui viennent d'Oslo ou de Stockholm. N'oublions pas que les Neuf n'ont pas le monopole de l'Europe, que celle-ci est beaucoup plus vaste et que les nations de l'« Europe libre » sont au moins 17.

Beaucoup de mes compatriotes, si je puis me permettre d'exprimer le point de vue de la Norvège, croient encore vivre dans une zone périphérique et paisible de l'Europe, et je crains que la plupart des Européens du continent et des Américains ne se fassent de nous une idée analogue qui, certes, demeure

partiellement valable. Toutefois, la scène internationale se transforme rapidement — et le pétrole de la mer du Nord nous a montré, si nous n'en avons pas pris conscience avant, que la Norvège se trouvait projetée au centre des intérêts politiques mondiaux. A mon avis, le bon vieux temps de l'isolement pacifique est révolu pour notre pays, qui prend une importance stratégique, militaire et économique de plus en plus grande, au niveau européen et même atlantique.

Cette situation nouvelle est exposée dans un ouvrage particulièrement intéressant de Peter Dreyer, intitulé *Scandinavia Faces Europe* et publié récemment par « Saxon House » pour l'Institut Atlantique des affaires internationales de Paris.

Alors que le Danemark adhère aux Communautés, la Norvège a décidé par référendum de rester à l'écart. Cependant, les nouveaux accords commerciaux de notre pays avec les Neuf maintiennent entre nous une étroite coopération. La Norvège, dont l'économie dépend dans une large mesure des échanges, aussi bien des importations que des exportations, se félicite que ces accords aient eu d'aussi bons résultats jusqu'ici et attend avec impatience l'ouverture de la troisième phase des négociations du GATT. Bien qu'il n'appartienne pas à la CEE, notre pays souhaite, pour reprendre les termes du projet de communiqué commun, confirmer son « intention de faire progresser la coopération et l'unification européennes sur les plans économique et politique en vue d'affirmer l'identité de l'Europe occidentale vis-à-vis de ses principaux partenaires mondiaux ».

Nous avons également beaucoup apprécié la réussite relative de ces négociations dans le passé, en ce qui concerne les pays industriels développés. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés de constater, comme l'admet le document de travail élaboré par M. de la Malène et comme l'ont indiqué plusieurs orateurs, que les pays en voie de développement ont tiré si peu d'avantages de ces négociations. Je me demande si M. de la Malène ne mentionne pas la cause la plus importante et donc la plus inquiétante de cet état de choses lorsqu'il déclare : « Les

principes de base du GATT — non-discrimination et réciprocité — ainsi que l'accent mis sur des négociations proprement tarifaires ne permirent pas d'améliorer sensiblement la situation des plus pauvres parmi les pays en voie de développement. »

Quels qu'en soient les aspects positifs, une économie de libre-échange ne peut fonctionner que si chacun a la possibilité d'acheter. Lorsqu'il y a pauvreté absolue, le libre jeu du marché n'est d'aucune utilité. Il peut, au contraire, empêcher le développement de commencer, les nations pauvres de remédier à leur retard et à leur misère. Il importe donc non seulement d'organiser un troisième volet de négociations, mais également d'adopter une conception tout à fait différente des problèmes.

Nos divers développements nationaux peuvent d'ailleurs être cités en exemple à cet égard. Ce n'est pas le libre-échange, sans influence sur la répartition des richesses dans la population, qui a éliminé la pauvreté de masse dans nos sociétés modernes, mais l'initiative privée contrôlée et orientée par des États dont les politiques ont redistribué les ressources au moyen de lois commerciales, de l'impôt, de mesures sociales, etc.

Je suis convaincu que des données analogues devraient inspirer la solution des problèmes du tiers monde. Nous ne pouvons fermer les yeux plus longtemps devant l'horreur des maladies endémiques et le désespoir de la misère pour des centaines de millions de nos semblables, sur cette terre où nous sommes solidaires, que nous le voulions ou non. Je suis profondément convaincu que telles doivent être notre attitude et notre politique, que nous soyons ou non socialistes.

Dans son discours prononcé à Nairobi le 24 septembre dernier, M. McNamara, président de la Banque mondiale, a dressé un tableau alarmant du contraste entre le développement rapide du monde riche et la stagnation des pays pauvres. M. McNamara a déclaré : « Les bases industrielles des nations prospères sont si solides, leur technologie si avancée et les avantages qu'elles en tirent si énormes qu'il serait irréaliste de s'attendre à une réduction du fossé (entre les niveaux de vie)

au cours de ce siècle. Tout porte à croire que ce fossé se creusera encore. Nous sommes impuissants à trouver une solution. Mais nous pourrions prendre des mesures maintenant pour essayer d'éliminer la misère absolue, la dégradation totale. »

Voici ce que pense M. McNamara. Je ne crois pas que tous les hommes politiques — et encore moins le grand public — du monde occidental se rendent compte de la gravité de la situation, mais nous, nous en sommes conscients et nous devons agir. Des résultats peuvent être obtenus grâce aux mesures mentionnées ici — dans le domaine des échanges par exemple. Les pays riches retardent l'élimination des barrières commerciales discriminatoires et nous souhaitons qu'ils adoptent une attitude opposée.

En second lieu, nous pouvons exécuter les promesses faites à l'ONU en ce qui concerne l'aide au développement et atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB au plus tôt — puisque la date fixée, 1975, ne peut plus être respectée. La Norvège, incidemment, a atteint l'objectif de 1 %.

En troisième lieu, nous pouvons inciter nos gouvernements à augmenter leurs dons, au lieu de prêts à des intérêts élevés. Quatrièmement, nous avons le devoir d'instaurer un dialogue avec les pays bénéficiaires de cette aide pour leur demander de mettre en œuvre des programmes qui aboutiraient à une redistribution interne des ressources et à une répartition plus équitable du PNB parmi la population. A ce sujet, j'approuve les amendements que M^{me} Aasen et M. Holtz ont suggéré d'apporter au projet de communiqué.

Enfin, nos politiques démocratiques doivent être entièrement redéfinies. « Le principal argument en faveur de l'aide au développement est l'argument moral » a déclaré M. McNamara. Ce point est incontestable ; il est également incontestable que l'action politique dans son ensemble doit s'inspirer de ces considérations morales. A moins que nous n'apprenions à vivre et à travailler ensemble, en tenant compte de tout ce que nous savons maintenant sur l'abus des ressources, la destruction de

la nature et l'exploitation de nos semblables, à moins que les politiques démocratiques ne deviennent un effort constant pour améliorer la vie de l'homme, où qu'il vive, l'avenir du monde qui est le nôtre sera très sombre.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. La Combe.

M. La Combe. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que j'ai à dire a déjà été dit par beaucoup des orateurs qui m'ont précédé. Aussi serai-je très bref. Dans leurs rapports respectifs, M. de la Malène et M. Dequae ont dressé un tableau relativement optimiste des relations entre les pays riches. Ils sont par contre beaucoup plus pessimistes en ce qui concerne les relations de ces mêmes pays riches avec les pays pauvres.

Je me permets de rappeler aux deux Assemblées qui sont ici réunies que plus du tiers de l'humanité ne mange pas à sa faim, et je crois que plus nous serons nombreux à le dire, mieux cela vaudra. C'est la seule raison, d'ailleurs, pour laquelle je me permets d'intervenir.

En effet, je crois que les pays riches qui ont tendance à gaspiller cette abondance sont extrêmement coupables. Il nous appartient donc, à nous qui sommes des élus, c'est-à-dire des représentants de chacune de nos nations mais élus par le peuple, de considérer qu'il est de notre devoir de rappeler inlassablement, tant à ceux qui ont la redoutable charge de gouverner qu'aux techniciens qui se penchent sur les statistiques, qu'une partie de l'humanité ne mange pas à sa faim.

En outre, il nous appartient aussi de présenter la remarque suivante :

Étant donné le développement prodigieux de la technique et les mutations extraordinaires qui s'opèrent dans le domaine de l'agriculture, et partout dans le monde, les hommes sont

maintenant plus informés. En effet, s'ils ne sont pas forcément alimentés en culture, ils sont informés par la télévision, par la presse, et ils sont également mieux instruits. Dès lors, s'ils restent dans la misère et s'ils ont faim, vous en ferez des révoltés.

Par conséquent, j'estime qu'il appartient à la fois au Parlement européen et au Conseil de l'Europe de déclarer de façon solennelle qu'il faut mettre un terme à cet état de choses, car je crois que c'est vraiment là qu'est le prix de la paix.

Que nous ayons des relations entre pays riches, que nous ayons des problèmes, c'est une affaire entendue, que nous ayons des difficultés avec les pays de l'Est, c'est vrai, mais je crois que pour l'avenir du monde, ce qui est le plus inquiétant, ce sont les rapports entre le Nord et le Sud, c'est-à-dire entre ceux qui mangent à leur faim et qui, malheureusement, gaspillent souvent et ceux qui n'ont rien à manger.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Hofer.

M. Hofer. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en tant que citoyen d'un État qui n'est pas membre de la Communauté européenne, mais qui y est associé par un traité spécial, je me réjouis que cette Assemblée discute et encourage la coordination et la coopération entre nos États en vue des négociations qui doivent avoir lieu dans le cadre du GATT et du Fonds monétaire international. Je me réjouis en particulier de lire, dans l'avant-projet de communiqué commun, que nous sommes ici pour — je cite :

« ... discuter des orientations politiques et du fonctionnement des deux organismes européens concernés, ainsi que des problèmes intéressant l'Europe dans son ensemble ».

Je souligne en particulier l'expression « l'Europe dans son ensemble » et je relève également avec satisfaction qu'il s'agit — je cite encore :

« de faire progresser la coopération et l'unification européenne sur les plans économique et politique en vue d'affirmer l'identité de l'Europe occidentale vis-à-vis de ses principaux partenaires mondiaux ».

Mais il est incontestable — je vous prie, Mesdames et Messieurs, de m'excuser si je m'étends un peu sur ce sujet, qui ne s'écarte qu'en apparence du sujet principal — que, dans la situation actuelle, l'Europe qui est ici réunie doit ou — formulé plus prudemment — aurait dû prendre également position à l'égard d'une autre question brûlante : le problème du Proche-Orient et la politique pétrolière. Or, à propos de cette question décisive, qui a une incidence politique et économique des plus durables sur la situation de tous nos pays, il n'a nullement été question de coopération entre les dix-sept États ici représentés. En revanche, dans la déclaration désormais célèbre sur la politique au Proche-Orient, les neuf États de la Communauté ont affirmé parler au nom de l'Europe. Dans le discours remarquable qu'il a prononcé hier devant cette Assemblée, le chancelier fédéral ouest-allemand, Willy Brandt, a pleinement confirmé la prétention des Neuf à parler au nom de l'Europe. On pourrait même démontrer, par une étude purement philologique du texte de son discours, que la voix des Neuf se confond avec celle de l'Europe. Est-il nécessaire, Mesdames et Messieurs, de rappeler ici, à l'occasion de cette réunion, que l'Europe ne se compose pas seulement des Neuf ? Je vous le dis franchement : nous sommes étonnés, pour ne pas dire inquiets, d'avoir entendu hier le chancelier fédéral ouest-allemand parler dans son discours des rapports de la Communauté avec le reste du monde, c'est-à-dire avec l'Amérique, l'Afrique, le tiers monde, le Japon et l'Europe de l'Est, alors qu'il n'a pas prononcé un seul mot sur les relations entre les Neuf et les Huit qui sont ici réunis.

« L'Europe dans son ensemble » n'est pas prise en considération dans ce discours.

Je me demande ce que cela veut dire. Où est la coopération de tous les États de l'Europe occidentale, qui est l'objet de notre réunion ? Je me demande pourquoi — permettez-moi

de m'exprimer sans ambages — nous parlons ici de la coopération et de la communauté d'intérêt de tous les États européens si, lors d'une crise décisive telle que celle que nous connaissons actuellement du fait de la situation au Proche-Orient et du chantage de certains États producteurs de pétrole, on ne trouve pas trace de coopération entre les divers États d'Europe occidentale.

Dans l'étude prospective sur le rôle futur du Conseil de l'Europe, que nous avons effectuée au cours des dernières années et à laquelle l'ancien président, mon collègue et ami Olivier Reverdin, a pris activement part, nous avons tous, Mesdames, Messieurs, constaté ou posé en principe que le Conseil de l'Europe est la seule institution dans laquelle tous les États démocratiques de l'Europe libre sont réunis, à l'exception, comme on le sait, de la Finlande ; nous savons pourquoi. La justification, voire la nécessité de l'existence de ce Conseil de l'Europe nous est apparue comme découlant du fait qu'il est le seul lieu de discussion ouvert à tous les pays européens. Nous sommes donc d'autant plus surpris d'entendre ici, la veille même de la présente réunion, le chef du gouvernement d'un grand État membre de la CEE prononcer au nom de l'Europe un discours-programme dans lequel il n'est faite aucune allusion au Conseil de l'Europe et à la coopération avec lui. Je pose la question qu'il faut que nous nous posions tous : la théorie et la pratique de notre politique européenne sont-elles dont si divergentes ?

Il n'est pas besoin de longs discours pour démontrer que la question du Proche-Orient et la politique pétrolière n'intéressent pas seulement les États de la Communauté, mais tous ceux qui sont ici réunis ou représentés. Mesdames et Messieurs, je ne voudrais pas être mal compris : nous ne sous-estimons certes pas les difficultés qu'ont dû surmonter les Neuf pour parvenir à une action concertée ou à une déclaration commune ; mais nous nous demandons s'il n'aurait pas été possible de consulter au moins les autres membres de la famille des États démocratiques européens sur une question aussi vitale. Il faut poser alors une autre question : puisque dans une situation de

crise telle que celle que nous connaissons actuellement aucune coopération ni même aucune concertation n'est organisée entre les États membres du Conseil de l'Europe, quand donc s'instaurera-t-elle ?

Si l'on prétend que la déclaration des Neuf exprime le point de vue de l'Europe, tout court, il n'est pas possible de ne pas formuler de réserves tant sur le fond que sur la forme.

Les réserves formelles — j'y ai déjà fait allusion — sont évidentes. Les Neuf ne constituent pas toute l'Europe, même si nous sommes assez modestes pour reconnaître qu'ils représentent évidemment la partie la plus puissante de l'Europe libre. Mais il faut se demander — c'est en tout cas ce que je me demande, et je vous prie encore une fois d'excuser ma franchise : que reste-t-il de l'esprit de La Haye, de la conférence au sommet de La Haye qui a permis le développement que nous avons connu au cours de ces dernières années et de ces derniers mois, que reste-t-il de cet esprit qui prétendait embrasser l'Europe dans son ensemble ?

En ce qui concerne les réserves sur le fond de la déclaration relative au Proche-Orient, je dirai simplement, Mesdames et Messieurs, que je doute, et je ne suis pas le seul ici à avoir ces doutes — ils ont été exprimés également hier soir au cours du débat du Parlement européen — qu'une politique qui aboutit à la capitulation, au chantage ou à l'agression soit satisfaisante à long terme. Car je n'hésite pas, Mesdames et Messieurs, à qualifier d'agression ce à quoi nous étions confrontés. Il s'agit d'une agression économique. Seulement on n'a pas osé appeler les choses par leur nom. Je crois que si les États européens avaient fait cause commune, ils auraient trouvé là l'occasion de montrer qu'ils ne sont pas disposés à s'incliner purement et simplement devant une telle agression.

Nous avons parlé souvent, au cours des dernières années, de la piraterie aérienne internationale et de la nécessité de ne pas céder à cette forme de terrorisme. Or maintenant que le chantage du pétrole s'ajoute à la piraterie aérienne venue de

la même région du globe, la Communauté des Neuf plie le genou. Ce n'est pas le lieu de parler des réserves sur le fond de la déclaration, mais je tiens à les exprimer. M. Willy Brandt a laissé entendre lui aussi, hier, que l'on peut se demander à juste titre si la déclaration des Neuf jette les bases d'une politique satisfaisante.

Si — et ce sera là ma conclusion — la coopération entre les États démocratiques d'Europe, dont les représentants sont réunis ici, doit progresser, comme il est dit dans le merveilleux communiqué de presse, la démarche isolée des Neuf à propos du Proche-Orient ne l'a guère fait avancer.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à Sir John Peel.

Sir John Peel. — (*E*) Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue et compatriote, Lord Walston, ne s'attend pas à beaucoup d'intérêt de ma part pour son désir de construire un socialisme international. En revanche, je souhaite, et j'espère que nous souhaitons tous, unifier d'abord l'Europe occidentale.

Je ne crois pas que le parti socialiste britannique fasse tout ce qu'il pourrait pour atteindre cet objectif.

Je voudrais faire une autre remarque concernant l'exposé de Lord Walston. Il m'a rappelé, avec une certaine irritation, l'action que j'ai menée il y a quelques années dans un petit territoire du Pacifique. Nous nous efforcions péniblement d'atteindre un équilibre économique sur des îles défavorisées par la nature. A l'époque, le gouvernement britannique était socialiste. Nous devions vendre au Royaume-Uni, à des prix fixés, le copra, qui arrivait au deuxième rang de nos exportations. Or, nous aurions pu, pendant toute la période où je me suis occupé de ces questions, obtenir des prix beaucoup plus favorables sur le marché mondial. Je rappelle simplement à Lord Walston qu'il existe une loi de l'offre et de la demande que nous ne pouvons ignorer ou négliger.

J'aimerais revenir maintenant au communiqué joint élaboré par les deux rapporteurs, que j'approuve entièrement, en particulier le paragraphe 4 où les parlementaires de l'Assemblée consultative et du Parlement européen réunis à Strasbourg confirment leur intention de faire progresser la coopération et l'unification européennes sur les plans économique et politique en vue d'affirmer l'identité de l'Europe occidentale vis-à-vis de ses principaux partenaires mondiaux.

La plupart des orateurs qui ont pris la parole ce soir se sont intéressés surtout aux problèmes économiques. J'aimerais que nous examinions également l'aspect politique de ces questions, tout aussi important à mon avis, sinon plus. Si nous voulons atteindre les buts définis lors de la conférence au sommet d'octobre dernier, c'est-à-dire non pas seulement l'Union économique et monétaire mais aussi l'Union européenne, l'Union politique doit aller de pair avec des mesures économiques et monétaires effectives.

Ce point de vue a été exprimé avec force par le chancelier Brandt qui a souhaité, dans son exposé d'hier devant le Parlement européen, l'augmentation des pouvoirs de cet organe et l'accélération du processus d'union. Bien entendu, le Parlement européen doit devenir une institution démocratique élue au suffrage universel. Certains considèrent qu'il s'agit d'une Assemblée et affirment que tel est son rôle aux termes du traité de Rome. Mais le traité de Rome prévoit, le moment venu, des élections directes et nous y arriverons tôt ou tard. Nous ne devons pas refuser d'affronter ce problème.

L'Europe n'est pas seulement une zone de libre-échange ou une union douanière. Malheureusement, beaucoup d'Européens pensent que la CEE est la solution de tous les problèmes, que la prospérité économique peut devenir notre seule préoccupation et que les États-Unis d'Amérique sont là pour garantir notre défense. Cette attitude révèle un manque de courage et, surtout, de réalisme.

L'Europe doit être prête à se défendre aussi bien qu'à se développer économiquement.

Il n'est pas étonnant que les Américains s'interrogent sur l'attitude de l'Europe à l'heure actuelle. Ils se demandent : « Les Européens veulent-ils s'unir dans le cadre de l'Alliance atlantique ou pour entrer en concurrence avec celle-ci ? » Les malentendus et les incompréhensions ne font qu'augmenter de part et d'autre.

De notre côté, si nous voulons assumer nos responsabilités et être un pilier du monde libre en Europe comme le sont les États-Unis sur leur continent, il nous faut être davantage qu'une unité économique. L'Europe doit être politique et, bien entendu, assurer sa défense. Les Américains, réciproquement, doivent comprendre que l'unité politique de l'Europe ne peut se faire du jour au lendemain et qu'elle nous donnera une personnalité nouvelle, différente de celles qui caractérisaient nos divers pays. La concurrence économique est inévitable, mais elle n'est pas nécessairement destructrice. Pour maintenir à l'avenir notre association avec les États-Unis, nous devons avoir avec eux des communications meilleures. Des contacts et des échanges de vues plus étroites me semblent nécessaires à tous les niveaux. Le Parlement européen entretient des relations avec le Congrès des États-Unis. Le Conseil de l'Europe, lui aussi, reçoit de temps à autre des parlementaires américains qui prennent la parole ici même. L'Assemblée de l'Atlantique-Nord est un autre organe où nous avons des contacts très utiles avec nos partenaires.

Il est souhaitable de développer et d'approfondir ces relations, et j'ai l'impression que le désarroi provoqué récemment, tant en Europe occidentale qu'en Amérique du Nord, par le conflit du Proche-Orient et les problèmes du pétrole et de l'énergie, devrait nous offrir l'occasion de renforcer l'unité politique et de poursuivre des objectifs plus vastes que l'unité économique.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Blumenfeld.

M. Blumefeld. — (A) Monsieur le Président, le hasard a fait se succéder à la tribune deux membres du Parlement européen qui exercent également depuis de nombreuses années des fonctions de président dans d'autres organismes européens : Sir John est président de l'Union de l'Europe occidentale et je suis encore, même si ce n'est pas pour longtemps, président de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. C'est à ce titre que je voudrais intervenir maintenant. Néanmoins, je n'oublie évidemment pas, Monsieur le Président, que je suis placé également sous votre autorité.

Si je mentionne cela, c'est parce que je veux reprendre l'idée qui vient d'être exprimée par l'orateur précédent, à savoir que nous ne devons pas oublier, mais mettre au premier plan, la dimension politique de notre discussion. Ce faisant, je me réfère surtout aux deux documents qui nous sont présentés : le document de travail préparé par M. de la Malène et le rapport de mon vieil ami et collègue Dequae, qui témoignent tous deux d'une grande connaissance du sujet. Ces textes constitueront également une remarquable source de documentation pour tous ceux qui, au cours du prochain mois et des prochaines années, s'occuperont des questions relatives aux négociations du GATT.

Le thème principal est la libération des échanges. Si l'on tient compte de la date à laquelle les rapports ont été approuvés, il ne fait aucun doute, M. de la Malène, que si les événements des six dernières semaines n'ont pas enlevé toute valeur à certaines de vos conclusions, ils les font apparaître en tout cas comme singulièrement timides. Elles ne correspondent pas tout à fait à ce que l'on attend peut-être de notre réunion jointe dans la situation politique actuelle.

C'est pourquoi, me référant à l'avant-projet de communiqué commun, je note, comme vous venez de le faire, Monsieur le Président, que les propositions d'amendements qui ont été présentées au cours de la discussion, et en particulier la proposition formelle de notre collègue Holtz, ne seront pas mises

aux voix, mais serviront aux deux rapporteurs à compléter et à enrichir le communiqué qui sera publié à l'issue de notre discussion.

Cette observation étant faite, je voudrais revenir sur ce que M. Hofer a dit, non pas seulement parce qu'il l'a dit devant cette Assemblée, mais parce que hier, lors de la réunion sous ma présidence de la commission des questions politiques du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les conversations de couloir, une certaine mauvaise humeur est apparue, et il ne faut pas qu'elle se répande.

Il y a quelques semaines, les membres de la Communauté des Neuf se sont plaints en termes éloquents de n'avoir pas été consultés par les États-Unis dans une situation de crise. Mais au fait, les gouvernements des Huit ont-ils été consultés avec la mise au point de la déclaration de Bruxelles par les ministres des affaires étrangères des Neuf ? Ont-ils été au moins convenablement informés par la suite, et leur a-t-on expliqué les motifs de la démarche ? Nous sommes pourtant tous concernés par la question. La Suède, l'Autriche et la Suisse sont également touchées par l'embargo pétrolier et par les mesures prises par de nombreux gouvernements arabes en vue de faire pression sur nous. L'Europe des Neuf ne saurait donc absolument pas parler au nom de tous sans consulter au préalable les intéressés.

Je pense qu'il est inadmissible qu'en plus des nombreux désaccords qui existent dans le camp occidental et du manque de solidarité qui se fait jour au sein de notre Communauté, bien que la solidarité soit chantée dans tous leurs discours par les ministres des affaires étrangères et par les chefs de gouvernement, une mésentente apparaisse entre les Européens. Je trouve, moi aussi, symptomatique — je ne dirai pas que c'est une faute particulièrement grave, mais tout de même — que le chancelier fédéral ait cité hier dans son très impressionnant discours tous les interlocuteurs, le Proche-Orient, l'Autriche, le Japon et, bien entendu, les États-Unis et le Canada — mais n'ait nullement mentionné les pays européens, comme M. Hofer vient de le rappeler.

Nous sommes pourtant en fin de compte, les premiers concernés par les questions que nous discutons à la lumière du document préparé par nos rapporteurs ; car la libération des échanges mondiaux nous intéresse tous. Nous partageons tous les mêmes préoccupations en ce qui concerne le sort du tiers monde. Nous ne pouvons ni ne devons exclure personne. Je me réjouis donc que cela ait été franchement dit au cours de notre réunion jointe.

Je voudrais maintenant faire deux observations encore au sujet de l'avant-projet de communiqué commun qui nous est proposé. Je pense qu'en ce qui concerne les pays en voie de développement, si vous me permettez d'anticiper sur ce point, les deux rapporteurs devraient se demander s'ils considèrent, comme le laisse supposer la formulation concise et ambiguë employée, les droits de tirage spéciaux comme une source de financement pour les pays en voie de développement. La complexité de toutes les questions de réforme du système monétaire mondial, les maigres résultats obtenus jusqu'à présent par les conférences du FMI, dont la dernière a eu lieu à Nairobi, et les perspectives tout aussi peu prometteuses des prochaines conférences me poussent, sans entrer maintenant dans les détails, à demander notamment à mon très compétent collègue Dequae de reconsidérer cette question. Sinon, il pourrait en résulter des malentendus. Or nous ne devons pas donner dans ce domaine des espoirs illusoire aux pays en voie de développement ; nous devrions au contraire n'évoquer qu'avec prudence les conséquences à long terme d'une telle mesure de politique monétaire et faire savoir aux pays en voie de développement qu'il existe également d'autres possibilités.

On entend toujours parler ici en termes éloquentes de pays pauvres et de pays riches ; je pose alors la question : qui donc entrave maintenant la libéralisation, sinon les riches pays producteurs de pétrole du Proche-Orient ? Bientôt la Norvège possédera du pétrole en plus de ses produits halieutiques et de ses autres richesses naturelles ; je suis donc curieux d'entendre le prochain discours de M. Aano ; je crois qu'il se trouvera alors dans une situation délicate.

La question se pose en effet de savoir quels seront véritablement à l'avenir les pays riches auxquels il incombera surtout d'aider les pays en voie de développement. Un coup d'œil sur certains pays du golfe Persique — je ne parle pas de l'Iran — devrait suffire à faire comprendre ce que j'entends par là. Je soutiens et je considère comme nécessaire la solidarité en matière d'aide au développement, ainsi que la solidarité entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés ; mais il faut également attirer dorénavant l'attention des pays du tiers monde sur le fait que si notre forte productivité économique-industrielle est freinée ou réduite du fait de l'embargo pétrolier ou simplement des hausses de prix inconsidérées pratiquées par les fournisseurs de pétrole du Proche-Orient, il s'en suivra nécessairement une diminution de l'aide au développement. Il ne s'agira pas seulement d'une réduction de l'aide financière, mais aussi d'un retentissement de la fourniture de biens et de services, et l'on ne pourra plus livrer d'oléoducs ou de gazoducs à l'Union soviétique.

Certes, tout cela ne doit pas être explicité dans le communiqué, mais je crois, Messieurs les Rapporteurs, qu'il ne faut pas méconnaître la relation, qui vient d'être établie également par M. Bangemann et qui a été soulignée à plusieurs reprises au cours de la discussion, entre les boycottages et l'interruption de livraisons qui auront pour nous, au moins dans les prochaines années, une importance capitale pour l'aide aux pays du tiers monde. Plus nous ferons connaître clairement notre position aux pays intéressés et au monde entier, plus nous pourrons espérer que les propositions contenues dans les documents qui nous ont été présentés et maintes fois reprises au cours de la discussion seront un jour réalisées et que la paix reviendra au Proche-Orient.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est maintenant à M. Schulz.

M. Schulz. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est la première fois depuis près d'un an que j'ai

l'occasion de discuter à nouveau avec mes anciens collègues de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, avec lesquels j'ai collaboré, pendant plus de sept ans. Si je me réjouis de cette occasion, ce n'est cependant pas la véritable raison de mon intervention. Je voudrais plutôt faire quelques observations de caractère politique au sujet des deux très importants rapports présentés par M. Dequae et M. de la Malène, et surtout attirer l'attention de tous ceux qui sont ici réunis sur le fait que nous vivons ensemble un moment mémorable de l'évolution de l'Europe. Il est en effet possible que la pression de plus en plus forte des événements fasse se réaliser l'Union politique de la Communauté européenne plus vite que nous ne l'aurions cru il y a quelque temps.

Je partage pleinement le point de vue du ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, qui a déclaré récemment, au cours d'un congrès de son parti à Wiesbaden, que la pression extérieure ne devrait pas être la raison principale de l'Union politique de l'Europe.

Je crois, moi aussi, que l'Union politique de l'Europe est nécessairement surtout pour que l'Europe unie marque toutes les décisions concernant l'organisation future du monde au coin de sa grande tradition de liberté, d'humanisme, de tolérance et de pluralisme. Malgré tout, l'adversité a constitué dans le passé un aiguillon efficace — et il en sera peut-être ainsi cette fois encore. Le président des États-Unis a proclamé 1973 « année de l'Europe ». Or le président des États-Unis est soumis depuis longtemps dans son propre pays aux feux croisés de la critique, et l'année de l'Europe n'a pas eu jusqu'ici beaucoup d'effets ; elle a toujours été essentiellement un objectif et elle l'est restée.

En avril — je me permets de le rappeler — M. Kissinger, qui était alors conseiller du président des États-Unis, a fait connaître son plan de restructuration de l'alliance atlantique et ce plan a suscité chez les partenaires européens soit l'approbation, soit la confusion, voire le mécontentement.

Entre-temps le conseiller du président des États-Unis est

devenu secrétaire d'État et l'on ne peut vraiment pas dire qu'il se soit comporté en ami résolu des Européens depuis qu'il exerce ses nouvelles fonctions. Un grand nombre de mes collègues du Parlement européen ont constaté ces derniers temps que selon un vieux proverbe latin, M. Kissinger est entré en scène *fortissime in modo*, mais il ne fait pas non plus de doute à mes yeux qu'il agit en fait, selon des critères objectifs extrêmement *fortiter in re* en tant que porte-parole des États-Unis. Le reproche qu'il a adressé en avril aux partenaires européens, selon lequel les États-Unis défendent les intérêts globaux, alors que les États européens défendent des intérêts régionaux, a été ici profondément ressenti. A ce propos, je pense que tant qu'une si grande puissance commerciale sera, je ne dis pas un nain politique comme on l'affirme souvent, mais une nullité politique, il sera difficile de récuser le reproche selon lequel elle ne défend que des intérêts régionaux. Et la dernière expression de l'unanimité des Neuf, le 6 novembre à Bruxelles, n'est pas à mes yeux de nature à effacer cette pénible impression.

Nous avons appris hier de la bouche du chancelier fédéral ouest-allemand que tous les efforts doivent être faits pour dépasser cette situation de nullité politique. Il a été question d'une conférence permanente des présidents, d'une sorte d'ébauche de gouvernement européen, et le contrôle parlementaire a été également évoqué, mais seulement d'une manière marginale. On n'a pas beaucoup parlé, hier, de cet important élément.

On pourrait dire que l'Assemblée consultative n'est pas directement concernée par les problèmes de la Communauté européenne ; elle pourrait inviter cette dernière à résoudre ses problèmes toute seule. Mais je sais, pour avoir été pendant longtemps membre de l'Assemblée consultative, qu'elle s'intéresse passionnément aux problèmes politiques de la Communauté et qu'elle s'est, par exemple, étroitement associée pendant des années aux efforts visant à élargir la Communauté, alors que cet élargissement semblait se heurter à des obstacles extraordinaires.

Monsieur le Président, je crois que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe devra continuer à l'avenir à suivre

attentivement l'évolution de la Communauté européenne et qu'il appartient au Conseil de l'Europe et à tous ses organes, mais en particulier à son Assemblée consultative, d'apprécier cette évolution, en prenant pour critères les objectifs fixés par son statut et l'idéologie dont il se réclame.

Je rappelle à ce propos le manque d'esprit démocratique dont il est à juste titre si souvent question, et qui ne peut pas être compensé par une série de conférences au sommet. Si l'on veut vraiment réaliser l'Union politique de l'Europe occidentale, il faut perdre l'habitude d'appliquer, pour défendre ses propres intérêts, le vieux proverbe allemand : *lave-moi, mais ne me mouille pas*. En d'autres termes, nous voulons une Europe forte, agissante et ayant même une défense propre, une Europe qui parle d'une seule voix ; mais nous ne voulons à aucun prix abdiquer notre souveraineté nationale. Il est donc nécessaire que l'Union politique ne se fasse pas au profit d'un exécutif incontrôlé, mais d'un pouvoir législatif capable de remplir ses fonctions et d'exercer un contrôle. Permettez-moi de dire maintenant un mot du manque de principes moraux, dont notre collègue Hofer a si éloquemment parlé. En tant qu'Européen de nationalité allemande et en tant que parlementaire européen, j'ai connu au cours des années d'amères déceptions et bien des revers qui m'ont indigné, découragé ou irrité. Mais en tant qu'Européen de nationalité allemande je n'ai, à franchise parler, jamais eu aussi honte de la partie libre de notre continent que le 6 novembre 1973 à la suite de la décision du Conseil de ministres.

Lorsqu'au Proche-Orient, profitant d'une situation exceptionnelle, ceux qui étaient en réalité les vaincus et les faibles se comportent en vainqueurs et comme s'ils pouvaient, en fermant le robinet du pétrole, imposer leur volonté aux grandes puissances industrielles et se conduire à leur guise, on a donné le 6 novembre la fausse impression que, placés dans une situation très vulnérable et très délicate du fait de l'embargo pétrolier, les forts sont en fait les faibles.

Je ne peux qu'approuver tous les orateurs qui ont estimé qu'il convient, pour l'avenir de l'Europe, mais aussi pour l'éta-

blissement de la paix au Proche-Orient, de corriger le plus vite possible la fausse impression qui a été donnée à Bruxelles. Dans ce cas également, je m'adresse par-dessus les États de la Communauté européenne aux États du Conseil de l'Europe parce qu'ils sont eux aussi concernés et parce que dans ce domaine la mentalité, qu'elle soit authentique ou prétendue telle, ne fera pas cesser le chantage.

Nous devons tous faire un effort sans pareil pour accélérer le développement qui nous assurera le maximum d'indépendance politique et qui nous permettra d'avoir à nouveau une politique étrangère active.

Nos savants et nos techniciens sont en mesure de raccourcir les délais, et nos moyens financiers nous le permettent, si les hommes politiques créent les conditions adéquates.

Je crois que nous ne pourrons avoir de discussions fructueuses sur l'Union économique et monétaire que lorsque nous saurons que nous pouvons d'une manière générale poursuivre notre activité économique par nos propres moyens, sur une base énergétique sûre. Et c'est alors seulement que nous disposerons de la plate-forme économique indispensable pour une Union politique de l'Europe, qui doit être réalisée le plus vite possible et dont nous pourrions tous être fiers, car elle nous rapprochera du but que nous nous sommes tous fixé, mais qui n'a été jusqu'ici qu'un rêve et qui le restera aussi longtemps que l'Europe libre ne sera pas organisée sur le plan politique : apporter une contribution à la détente et à l'établissement de la paix dans le monde entier.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est maintenant à M. de la Malène, rapporteur.

M. de la Malène, rapporteur. — Monsieur le Président, je voudrais d'abord répéter à l'intention de cette Assemblée, pour éviter tout malentendu, que, bien que nous les ayons présentés à titre personnel, nos rapports n'expriment pas notre sentiment,

mais s'efforcent de refléter le sentiment général de l'Assemblée au nom de laquelle ils sont faits. Sans avoir le caractère authentique de l'expression des sentiments de l'Assemblée, ils s'efforcent de les traduire, en engageant la responsabilité de leurs auteurs, mais sans refléter le sentiment personnel de ceux-ci. Je dis cela à l'intention de ceux qui se sont étonnés du manque d'arêtes des rapports, particulièrement du mien. Je me bornerai, dans ma réponse, à quelques remarques générales, laissant à M. Dequae le soin de répondre plus en détail et de prendre, comme il l'a dit tout à l'heure, position sur les propositions de modification du Communiqué commun.

Je remercie tous ceux qui sont intervenus des paroles aimables qu'ils ont bien voulu nous adresser et spécialement M. Gundelach, membre de la Commission des Communautés européennes.

Je voudrais lui dire, ainsi qu'à Lord Mansfield, que nous partageons leur point de vue au sujet de la nécessité de la fermeté quant à l'ouverture des négociations. Celles-ci ne pourront et ne devront réellement commencer que lorsque les parties en présence auront mandat de négocier. Il est regrettable — mais ce n'est pas de notre fait — que cette exigence risque de retarder la véritable ouverture des négociations, mais ce retard est certainement préférable à une ouverture des négociations qui se ferait sans que toutes les parties aient véritablement le pouvoir de négocier.

La discussion de cet après-midi a porté sur trois sujets qui, certes, n'étaient pas étrangers à l'objet de notre débat, mais souvent s'en écartaient largement. Il s'est agi essentiellement des moyens d'aider davantage les pays en voie de développement, du pétrole et de la crise du Moyen-Orient, enfin de la nécessité d'unifier l'Europe des Neuf et l'Europe des Dix-huit et de renforcer les structures politiques de l'Europe.

Je voudrais rappeler aux intervenants que le sujet proposé et duquel nous, rapporteurs, ne pouvions naturellement pas nous évader était les « Problèmes liés aux négociations tarifaires et

aux discussions au sein du GATT des problèmes du commerce mondial ». Certes, « tout est dans tout », mais tel est le sujet que nous avons à traiter. C'est en parlant d'autre chose que nous nous serions attiré des reproches.

Certes, l'aide aux pays en voie de développement est un des objets de la négociation, mais il n'en est pas le seul. Je me félicite qu'après M. Dequae et moi-même, de nombreux orateurs aient mis l'accent sur cet aspect nécessaire de la négociation. Mais la négociation porte tout autant sur les techniques de protection douanière, sur les produits agricoles, sur les produits industriels et sur les échanges avec les pays en voie de développement.

Dans tout ce qui a été dit, je n'ai pas constaté le désaccord, mais des nuances ; l'on a aussi fait état d'insuffisances. Au sujet de ces dernières, j'ai dit que je ne pouvais pas mettre dans ce rapport ce qui n'en était pas l'objet.

On m'a dit aussi que le rapport était quelque peu démodé, parce qu'il ne parlait pas de la crise au Moyen-Orient. Mais ce n'est pas l'objet du rapport de ce soir ! Je devais parler des négociations de Tokyo. Sans doute peut-il y avoir des liens entre ces deux domaines, mais justement j'ai bien pris soin, dans mon exposé introductif, de dire que nous craignons que l'évolution de la conjoncture internationale ne servît à certains à minimiser l'importance des négociations de Tokyo. Certes, la conjoncture internationale est une chose, mais la permanence des objectifs recherchés à Tokyo doit être affirmée. Ce n'est pas parce que, dans le domaine agricole notamment, la conjoncture s'est renversée, puisque nous sommes passés d'une période de relative abondance à une période de relative pénurie, qu'il ne faut plus aller négocier à Tokyo. Au contraire, cette négociation doit demeurer notre objectif permanent. Dans ces conditions, nos rapports ne sont pas démodés. Ils ne le sont pas, mais d'autres problèmes se posent, qui prennent l'Europe à la gorge, comme celui de l'approvisionnement en énergie. Mais ce n'est pas l'objet de ce débat. Voilà la réponse que je peux faire à ceux qui ont trouvé nos rapports un peu démodés.

Sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le point de savoir si, entre les Dix-huit et les Neuf, il y avait un accord sur la nécessité, les objectifs, les limites et les moyens de la négociation de Tokyo, je n'ai pas constaté de désaccord. Notre accord était d'ailleurs concrétisé par un Communiqué commun, rédigé par mon co-rapporteur et moi-même.

Les objectifs sont le maintien de la politique agricole commune, la nécessité, que tous les orateurs ont reconnue, non seulement de maintenir, mais de renforcer les avantages accordés aux pays en voie de développement, de considérer que les règles du GATT, telles qu'elles ont été comprises jusqu'à présent, sont insuffisantes pour faire face à ce problème.

A l'honorable représentant de la Suisse, qui a trouvé insuffisante la concertation entre les Dix-huit et les Neuf, je répondrai que le but de notre session commune était de voir si nous voyions de la même façon les objectifs de la négociation de Tokyo. Pour ma part, je n'ai pas constaté de désaccord sur ce point. J'en ai constaté un entre ceux qui ont parlé de la crise du pétrole, mais c'est un autre débat. J'en ai constaté un entre ceux qui ont parlé de la construction de l'Europe et de son unification politique, mais là encore, il s'agit d'un autre débat. Mais, sur la nécessité de maintenir la politique agricole, de renforcer la politique d'aide aux pays en voie de développement, de maintenir l'union douanière, d'établir un parallélisme, mais non un préalable, entre les politiques monétaires et les politiques commerciales, de traiter ces politiques dans leurs cadres respectifs — sur tous ces points fondamentaux —, je n'ai pas constaté de désaccord. Au terme de cet intéressant débat, vos deux rapporteurs ne peuvent que s'en réjouir.

Cette unanimité de vues leur permettra de tenter, l'âme seraine, d'établir, sous leur responsabilité, un Communiqué commun, dont mon co-rapporteur vous dira dans un instant comment il se propose de le rédiger.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur de la Malène.

La parole est à M. Dequae, rapporteur.

M. Dequae, rapporteur. — Monsieur le Président, je dois d'abord exprimer mon accord complet sur les considérations exprimées, dans sa réponse générale, par M. de la Malène.

On peut même s'étonner que les points de vue des rapporteurs de deux institutions qui ne se rencontrent que trop rarement, présentent une telle concordance.

Je me bornerai à répondre à quelques questions plus précises qui ont certainement leur importance même si, pour des raisons sans doute valables, certains de leurs auteurs ont dû quitter la séance.

Lord Walston a souligné, avec raison selon moi, le problème épineux de la fluctuation des prix des matières premières mondiales, qui d'ailleurs, se retrouve en grande partie dans les pays sous-développés. Je crois, comme lui, qu'il faut une organisation des marchés pour stabiliser ces prix. Je reprendrai d'ailleurs tout à l'heure, à la fin du paragraphe 13 du Communiqué commun, cette idée, qui est suggérée aussi du côté socialiste.

M. De Bruyne nous a mis à l'épreuve. Il a vu une antinomie entre mon rapport et celui de M. de la Malène. Il a d'abord eu l'impression que le lien entre les questions commerciales et les problèmes monétaires est vivement mis en relief dans mon rapport et qu'il n'en est pas ainsi dans le rapport de M. de la Malène.

Cette constatation n'est pas exacte. La seule différence est que je n'ai pas dit expressément que les discussions et les négociations monétaires doivent avoir lieu hors du cadre du GATT. C'est évidemment parce qu'il y a des institutions spéciales pour cela.

M. de la Malène a clairement indiqué que cette conversa-

tion doit être menée parallèlement, mais non simultanément au GATT. Il n'y a donc aucune espèce d'antinomie.

En ce qui concerne les préférences, on peut sans doute constater une certaine différence. Nous sommes tous les deux, comme toute la Communauté, partisans des préférences généralisées. Toutefois, j'ai expressément posé en principe qu'il ne s'agit pas pour moi de préférences réciproques, alors que dans son document de travail M. de la Malène déclare que les avantages que les pays en voie de développement tirent de leurs relations actuelles ne doivent pas disparaître. On peut agir en ce sens. Son document dit au fond en peu de mots qu'il ne peut pas être question de réciprocité. Certes, il est dit très clairement à un moment donné que les pays concernés peuvent accorder les mêmes avantages aux États non associés, mais il n'y a là qu'une nuance et non pas une antinomie.

La troisième question concerne les relations avec les pays de l'Est. M. Jahn, lui aussi, l'a abordée. A mon avis, il est très difficile de dire quelles sont sur ce point les vues des pays communistes. Il n'est pas aisé de le savoir. Toutefois, nous savons qu'il est question d'un rapprochement entre les pays du COMECON et les pays de la Communauté, mais les résultats de ces efforts de rapprochement ne sont pas encore bien clairs.

M. Jahn, de son côté, avait, je crois, souligné d'une façon expresse que les accords bilatéraux avec les pays de l'Est étaient la base actuelle et qu'il ne fallait pas l'abandonner. Nous n'avons certainement pas dit cela.

La seule chose que nous disons, c'est que nous souhaiterions que les pays à commerce d'État adhèrent ou participent d'une façon ou d'une autre au GATT. Mais il est certain que, d'autre part, il faudra, avant que cela se réalise, trouver une solution à ces différences des structures fondamentales, les uns ayant une économie de marché, les autres ayant une économie étatique.

Je remercie M. Farr de son intervention. Il a attiré l'atten-

tion sur sept points positifs de la politique agricole de l'Europe et il a demandé d'en ajouter un huitième, de proposer de ne pas développer en Europe les productions jusqu'à l'autarcie agricole complète pour certains produits. Je ne vois donc aucune objection à la proposition de l'honorable membre, mais je pense que le point 4 est suffisamment explicite à cet égard.

L'intervention de M. Holtz qui était particulièrement intéressante, rejoint les préoccupations que nous avons exprimées dans le communiqué. Au point 5, ajouter « notamment » ne pose aucun problème. D'accord, sur le point 9 : il est bon d'ajouter « dans la mesure où une répartition équitable des biens et des revenus est assurée ». Le bien-être de tous est certainement le but final.

Au point 11, avec la meilleure volonté, il n'est pas possible de lui donner satisfaction. Au lieu de « efforts parallèles visant la mise sur pied d'un système monétaire international suffisamment stable », il nous propose de dire « des efforts *préalables*... » Si nous posons un préalable, il est certain que les négociations du GATT ne seront pas terminées en 1975 ; elles auront peut-être à peine commencé à cette date. Il est donc impossible de reprendre ce terme « préalable » dans le communiqué.

Je pense que nous avons trouvé une solution pour le point 13. Nous maintenons l'ancien texte et nous ajoutons : « et tout en assurant des prix rémunérateurs pour les produits de base ». Cela doit vous donner entière satisfaction, Monsieur Holtz, ainsi qu'à vos amis.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais encore dire quelques mots à M. Blumenfeld au sujet des droits de tirage spéciaux en faveur des pays sous-développés. Il faut maintenir la perspective de l'octroi de DTS aux pays sous-développés. C'est le sens du texte ; mais dans un texte initial, nous avons été mieux inspirés en ajoutant : « par l'intermédiaire des institutions spécialisées des Nations unies, telles que la FAO, l'OMS et la Banque mondiale ».

C'est ce que nous modifierons ; nous reviendrons à l'ancien

texte qui, en effet, est plus précis et risque moins de créer de trop grandes illusions au sujet de l'octroi d'une masse illimitée de DTS aux pays sous-développés.

En ce qui concerne les dernières interventions de MM. Peel Blumenfeld et Holtz, je dirai que nous n'avons pas beaucoup parlé de l'aspect politique ici parce que, comme mon co-rapporteur l'a dit, le rapport portait essentiellement sur un problème déterminé. Mais il est certain que toutes les considérations qui ont été faites constituent le cadre dans lequel s'inscrit ce problème. On peut d'ailleurs penser que l'on ne pratiquera pas une politique économique en Europe, à Neuf ou à Huit, sans une certaine intégration politique, en tout cas sans aller très loin dans la concertation. C'est donc un cadre dans lequel s'inscrivent les problèmes de la négociation.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en rappelant l'intervention de M. La Combe qui a exprimé ses soucis au sujet des pays les plus pauvres qui ne sortent pas de l'ornière, mais semblent même s'y enfoncer de plus en plus. Je tiens à souligner que tous les efforts déployés, le contenu des rapports de l'ensemble des discussions ont apporté la preuve que ce que nous voulons, c'est non seulement un monde meilleur, mais un monde meilleur pour tous, grâce à une répartition équitable des biens sur l'ensemble de l'humanité.

(Applaudissements)

En ce qui concerne le Communiqué, MM. Delforge et Holtz ont souligné que des événements extrêmement importants se sont produits depuis la rédaction de ces rapports. Les trois derniers orateurs l'ont également fait remarquer. Afin d'en tenir compte, nous avons décidé — M. de la Malène est d'accord avec moi à ce sujet — d'ajouter au communiqué commun une section e) relative à la crise du pétrole, ainsi conçue :

- « 15. Ont estimé que la prolongation de l'embargo sélectif du pétrole pourrait provoquer des tendances autarciques dans les pays industrialisés, ce qui entraverait

les efforts du GATT visant à la libéralisation mondiale des échanges et à l'interdépendance économique internationale ;

16. Ont estimé que, face à la crise du pétrole, les pays européens devraient faire preuve de solidarité ;

17. Ont exprimé l'espoir qu'un durcissement des relations commerciales mondiales à la suite de la crise du pétrole pourra être évité en faveur d'une solution donnant satisfaction à tous les intéressés et en renonçant aux pressions et menaces. »

Telles sont, Monsieur le Président, les adjonctions que nous proposons.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. le rapporteur Dequae.

Je vous propose de prendre acte du Communiqué commun établi par les deux rapporteurs, qui sera le Communiqué commun de la réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative et du Parlement européen.

3. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Nous sommes arrivés au terme de notre échange de vues.

Je déclare close la vingtième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 45)